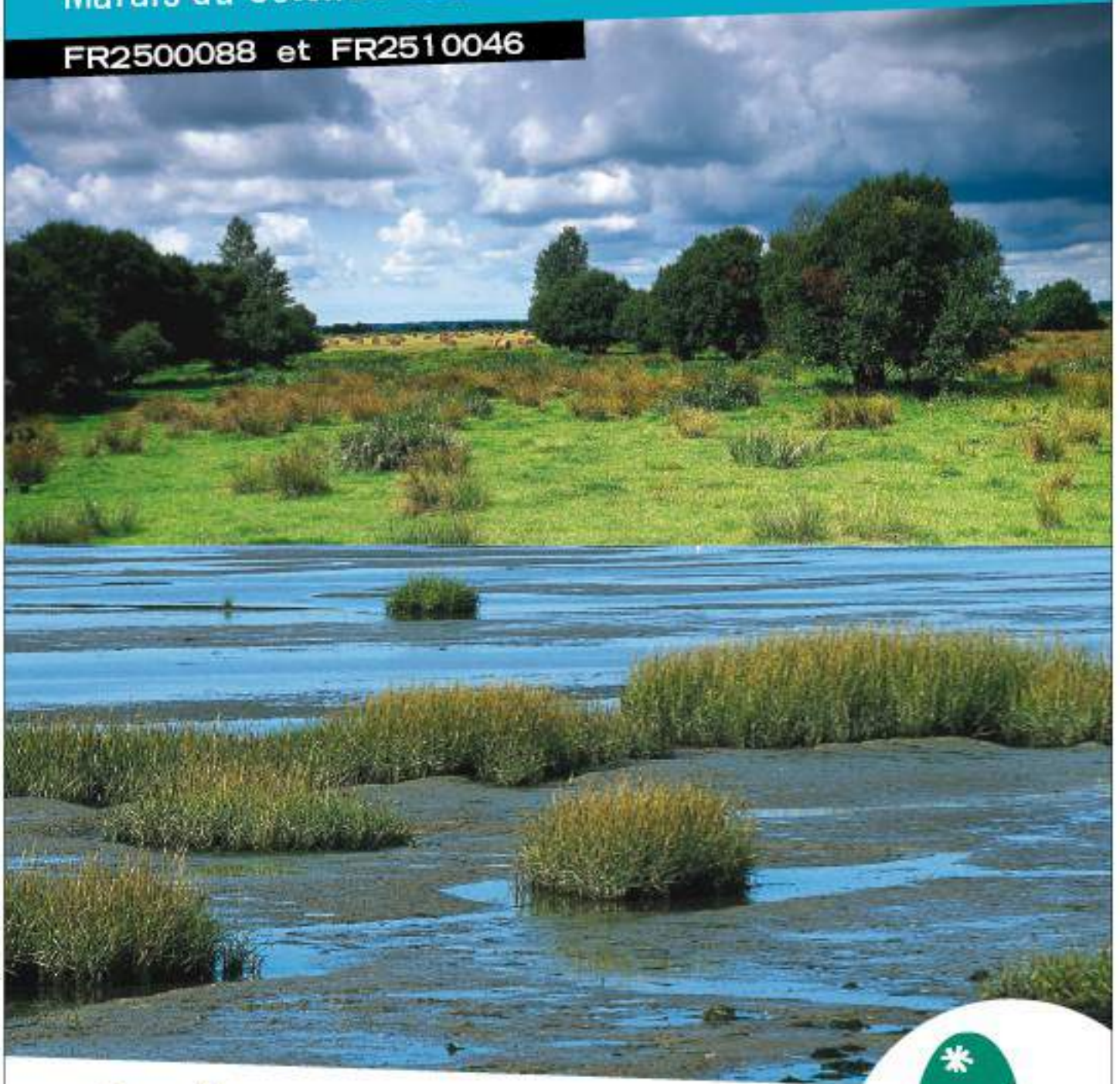


Sites Natura 2000

Directive Habitats et Oiseaux

Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys

FR2500088 et FR2510046



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





Faits marquants

Le bilan MAEC de 2017 s'établit à 21 dossiers pour 270 ha. L'ensemble des contrats en cours MAEt et MAEC représente 43% de la SAU du site.

Deux nouveaux contrats Natura 2000 ont été déposés cette année : RNN du Domaine de Beauguillot et ENS marais des Ponts d'Ouve.

Après 5 ans d'absence, un Rôle des genêts a été contacté en vallée de la Taute. L'agriculteur concerné a reporté la fauche jusqu'à fin août afin de laisser le plus de chance à une éventuelle nichée.

La Pie-grièche écorcheur a, elle aussi, effectué un retour dans les marais (précédents cas en 1999 et 2004).

Le document ci-après présente le bilan de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » FR2500088, et Directive Oiseaux FR2510046 entre janvier et décembre 2014. Il reprend dans sa première partie l'architecture de ces documents d'objectifs (Fiches mesure) pour repositionner les actions exécutées cette année.

Dans ce document, les éléments relatifs à chaque Directive sont signalés par les pictogrammes suivants :



: Directive Habitats,



: Directive Oiseaux

Table des matières

Etat d'avancement.....	7
Bilan des actions menées en 2017.....	9
Fiche mesure 1 :.....	9
Encourager les pratiques agricoles extensives.....	9
Fiche mesure 2 :.....	12
Soutenir le pâturage collectif.....	12
Fiche mesure 3 :.....	12
Conseiller pour la gestion des mares de gabion.....	12
Fiche mesure 4 :.....	12
Pérenniser la gestion des espaces protégés.....	12
Fiche mesure 5 :.....	28
Conserver un réseau de fossés et mares entretenus.....	28
Fiche mesure 6 :.....	30
Restaurer des secteurs embroussaillés.....	30
Fiche mesure 7 :.....	30
Suivre l'évolution des boisements dans les marais.....	30
Fiche mesure 8 :.....	31
Réglementer le boisement dans les marais.....	31
Fiche mesure 9 :.....	31
Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières.....	31
Fiche mesure 10 :.....	32
Aménager et gérer le réseau de roselières.....	32
Fiche mesure 11 :.....	33
Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS.....	33
Fiche mesure 12 :.....	33
Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs).....	33
Fiche mesure 13 :.....	35
Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion	35
Fiche mesure 14 :.....	35
Relever la ligne d'eau du Gorget.....	35
Fiche mesure 15 :.....	36
Gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement (Gorget).....	36
Fiche mesure 16 :.....	37
Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau»	37
Fiche mesure 17 :.....	37
Aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux d'eau».....	37
Fiche mesure 18 :.....	38
Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs.....	38
Fiche mesure 19 :.....	40
Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés.....	40
Fiche mesure 20 :.....	40
Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué.....	40
Fiche mesure 21 :.....	42
Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives.....	42
Fiche mesure 22 :.....	43

Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives.....	43
Fiche mesure 23 :	45
Entretien la végétation des remises diurnes d'anatidés.....	45
Fiche mesure 24 :	45
Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés	45
Fiche mesure 25 :	46
Gérer des niveaux d'eau favorables dans les remises diurnes d'anatidés.....	46
Fiche mesure 26 :	47
Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision.....	47
non prévu au Document d'Objectifs :	48
Diagnostiquer et équiper les ouvrages routiers pour la Loutre.....	48
Fiche mesure 27 :	51
Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel.....	51
Fiche mesure 28 :	52
Informersur l'état d'avancement de la démarche.....	52
Fiche mesure 29 :	53
Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats.....	53
Fiche mesure 30 :	57
Suivre et évaluer les espèces.....	57
Fiche mesure 31 :	75
Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.....	75
Fiche mesure 32 :	87
Améliorer les connaissances sur les espèces.....	87
Fiche mesure 33 :	89
Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise.....	89
Fiche mesure 34 :	90
Rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise.....	90
Fiche mesure 35 :	90
Animer une réflexion prospective sur l'évolution du trait de côte.....	90
Fiche mesure 36 :	92
Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral.....	92
Fiche mesure 37 :	93
Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles.....	93
Fiche mesure 38 :	94
Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral.....	94
Fiche mesure 39 :	95
Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral.....	95
Fiche mesure 40 :	96
Promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs).....	96
Évaluation des incidences des projets.....	97
Suivi des mesures compensatoires.....	98
Récapitulatif budgétaire 2017.....	99
Programme d'action prévisionnel 2018.....	100

Fiche d'identité des sites « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys »

	Nom officiel	Numéro	Date de désignation du site	Date d'approbation du document d'objectifs
Directive Habitats	Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys	FR2500088	07 décembre 2004 (SIC) 12 août 2016 (ZSC)	16 mars 2011
Directive Oiseaux	Basses Vallées du Cotentin – Baie des Veys	FR2510046	08 mars 2006 (ZPS)	16 mars 2011

Aire biogéographique : Atlantique
Localisation du site Natura 2000 : Normandie
 Manche (50) et Calvados (14)
Opérateur du site Natura 2000 : Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Présidente des comités de pilotage: M. Jean-Michel Green

Etat d'avancement

	action en cours
	action partiellement démarrée
	action en attente

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1 : Encourager les pratiques agricoles extensives							
2 : Soutenir le pâturage collectif							
3 : Conseiller pour la gestion des mares de gabion							
4 : Pérenniser la gestion des espaces protégés							
5 : Conserver un réseau de fossés et mares							
6 : Restaurer des secteurs embroussaillés							
7 : Suivre l'évolution des boisements dans les marais							
8 : Réglementer le boisements dans les marais							
9 : Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières							
10 : Aménager et gérer le réseau de roselières							
11 : Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS							
12 : Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs)							
13 : Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion							
14 : Relever la ligne d'eau du Gorget							
15 : Gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement							
16 : Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau »							
17 : Aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux d'eau »							
18 : Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs							
19 : Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés							
20 : Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué							

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
21 : Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives							
22 : Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives							
23 : Entretenir la végétation des remises diurnes d'anatidés							
24 : Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés							
25 : Gérer des niveaux d'eau favorables dans les remises diurnes d'anatidés							
26 : Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision							
Diagnostiquer et équiper les ouvrages routiers pour la Loutre							
27 : Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel							
28 : Informer sur l'état d'avancement de la démarche							
29 : Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats							
30 : Suivre et évaluer les espèces							
31 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs							
32 : Améliorer les connaissances sur les espèces							
33 : Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise							
34 : Rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise							
35 : Animer une réflexion prospective sur l'évolution du trait de côte							
36 : Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral							
37 : Canaliser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles							
38 : Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral							
39 : Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral							
40 : Promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs)							

Bilan des actions menées en 2017

Fiche mesure 1 : Encourager les pratiques agricoles extensives



Description

Mesures Agro Environnementales territorialisées et Climatiques

Les MAEC ont pris la place des MAEt depuis 2015. Les mesures proposées dans les marais sont proches de celles des MAEt, même si la modification du cadrage national a entraîné quelques changements (voir bilan d'activités 2015).

Les MAEt co-financées par des crédits du Ministère de l'Agriculture et du FEADER ont été soldées en 2015. Seuls les dossiers engagés en 2013 et financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sont encore en vigueur dans le site Natura 2000.

Une nouvelle campagne de contractualisation a pu être menée en 2017.

Une animation et un appui au montage des dossiers auprès des exploitants candidats ont été menés par le Parc (réunion d'information le 11 avril, permanences pour le montage des dossiers).

21 exploitations agricoles ont été accompagnées par le Parc ou par des structures de conseil ayant diffusé l'information auprès du Parc.

Les fiches navettes instaurées l'an passé par la Région, autorité de gestion ont été poursuivies. Co-signées par l'exploitant et le Parc elles permettent d'avoir une meilleure centralisation des données.

Cette année, c'est l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui assure la contrepartie des fonds FEADER pour le territoire.

MAEt	2013	MAEC	2015	2016	2017
		BN_COBE_HE01 Chargement moyen 1,4 uGB/ha:an, fauche après le 25 juin	2 928	335,71	179,54
		BN_COBE_FO02 bande-refuges			
BN_COBE_HE8 Chargement moyen 1,2 uGB/ha, fauche après le 25 juin, 30uN max	71,17				
BN_COBE_HE1 Chargement moyen 1 uGB/ha, fauche après le 25 juin, 30uN max	1357,11	BN_COBE_HE02 Chargement moyen 1 uGB/ha, fauche après le 25 juin, o ferti	2 582	185,42	46,53
BN_COBE_HE2 fauche après le 25 juillet, o ferti	866,60	BN_COBE_HE03 fauche après le 25 juillet, o ferti	1 541	102,77	38,24
		BN_COBE_HE04 fauche après le 25 août, o ferti	0,29		0,82
BN_COBE_HE3 fauche 1 année sur 2, o ferti	21,75	BN_COBE_HE05 fauche 1 année sur 2, o ferti	151	1,54	5,43
BN_COBE_HE4 communaux, 1 UGB/ha instantané, fauche après le 25 juillet, 0 ferti	147,06	BN_COBE_HE07 communaux, 1 UGB/ha instantané, fauche après le 25 juillet, 0 ferti	351		
BN_COBE_HE6 restauration parcelle embroussaillée		BN_COBE_HE06 restauration parcelle embroussaillée			
BN_COBE_HE7 reconversion terres arables		BN_COBE_HE08 reconversion terres arables	54		

Surfaces contractualisées en MAE (les données de 2015 ne sont pas exhaustives)

Ces résultats partiels portent à **43% la SAU contractualisée**. Il faudra bien sûr attendre d'avoir les résultats exhaustifs des DDTM avant de valider ces chiffres.

L'instruction des contrats MAEC déposés en 2015 a enfin pu être menée (partiellement) par les DDTM. Les engagements surfaciques ont été traités, permettant un paiement début novembre 2017.

Charte Natura 2000

La Loi sur la Biodiversité votée en août 2016 a rétabli l'exonération de TFNB au titre des zones humides. Une nouvelle instruction fiscale a été diffusée en juillet 2017. Actuellement, le taux de compensation par l'Etat du manque à gagner des collectivités est de 23% pour Natura 2000 et de 100% pour les zones humides.

Un dossier de renouvellement de charte a été déposé à la DDTM de la Manche (166 ha).

Préservation des nichées de Busard cendré

Un couple de Busard cendré a niché dans une prairie de fauche à St-André de Bohon déjà occupée l'an passé. Le propriétaire qui n'est pas exploitant agricole a été prévenu par la DDTM. Ce couple a pu mener à bien sa nichée (2 jeunes à l'envol).

Un autre couple s'est installé dans une parcelle de Tribehou bénéficiant d'un contrat fauche au 25 juillet (BN_COBE_HE03). L'exploitant a été prévenu par la DDTM. Ce couple a pu mener à bien sa nichée (2 jeunes à l'envol).



Busard cendré

Préservation des nichées de Rôle des genêts

Après la découverte d'un chanteur fin juin en vallée de la Taute, l'exploitant de la parcelle a été contacté par la DDTM. Moyennant le paiement d'une indemnité (de 200€) celui-ci a accepté de différer la fauche de sa parcelle après le 15 août (parcelle bénéficiant d'une MAEC fauche au 25 juillet).

La fauche a été finalement effectuée le 26 août. Ni le GONm ni le Parc n'ont pu être présent lors de la fauche mais l'agriculteur qui a fauché a déclaré avoir vu 3 rôles des genêts fuir devant la faucheuse.

Coût 2017

Nouveaux engagements MAEC : 43 930 €/an

Engagements en vigueur en 2017 : 1 836 700 €

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie/Europe

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux : cf. ci-dessus



Fiche mesure 2 Soutenir le pâturage collectif

Description

Pas de nouveaux engagements en MAEC cette année.

Une demande a été formulé de la part du Syndicat de la Sangsurière pour la réfection d'un de ses parcs de contention. Ce parc de contention a pu être rénové cette année.

Coût 2017

4 335€

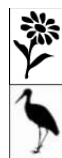
Financement

Région Normandie

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux : 1 363 ha

Nombre d'équipements agropastoraux : 1



Fiche mesure 3 : Conseiller pour la gestion des mares de gabion

Description

Aucune action structurée pour cette mesure en 2017.

Par ailleurs, cinq propriétaires de gabion ont été rencontrés à la faveur de dossiers nécessitant une évaluation des incidences. Des conseils sur la gestion des mares ont pu être apportés à cette occasion.

Coût 2017

Sans objet

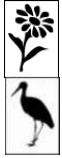
Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de communications (divers supports) : 0

Nombre de contacts individuels : 5



Fiche mesure 4 : Pérenniser la gestion des espaces protégés

Description :

Documents de gestion

L'évaluation du plan de gestion 2011-2015 de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Sangsurière et de l'Adriennerie a été menée à bien. Un nouveau plan de gestion doit être rédigé l'an prochain.

Un bilan à mi-parcours a été présenté pour la Réserve Naturelle Régionale des Marais de la Taute et celui de la RNN du Domaine de beauguillot est en cours de rédaction.

Devenir du polder de Ste-Marie du Mont

Suite à l'abandon du projet de dépoldérisation, le comité de gestion de la RNN du Domaine de Beauguillot a validé l'étude de l'extension de la RNN de Beauguillot au polder. Des éléments liés aux enjeux de biodiversité sont en cours de synthèse pour la constitution du rapport scientifique, partie du dossier d'avant-projet.

Nouveaux contrats Natura 2000

Le dispositif de contrat Natura 2000 a été ouvert cette année et plusieurs dossiers ont été déposés :

- ENS des marais des Ponts d'Ouve
 - ✓ Coupe de roseaux (ilots du plan d'eau et roselière)
 - ✓ Coupe de saules en bordure du plan d'eau
 - ✓ Rénovation des écrans en périphérie du grand observatoire
 - ✓ Etrépage en bordure d'un fossé
 - ✓ Broyage de végétation

- Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot
 - ✓ Curage et réfection des clôtures sur 3 mares

Un dossier pour la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie, portant sur la gestion du troupeau de poneys a été écarté par le Comité de programmation.

Un dossier portant sur l'entretien des clairières à la Roselière des Rouges-Pièces a été préparé mais il n'a pas été déposé par la commune (incertitude sur l'obligation d'inscription en section d'investissement du budget des opérations de curage de fossé).

Nouveaux contrats MAEC

Les données cartographiques n'ont été pas relevées cette année. Cette information n'est donc pour l'instant pas accessible.

Travaux de gestion

Des travaux prévus dans des contrats Natura 2000 ou financés sur d'autres crédits ont pu être exécutés cette année :



Entretien des îlots – ENS marais des Ponts d'Ouve

→ RNN Sangsurière et Adriennerie

Cette année, seuls les travaux de fauche en bandes ont été réalisés en raison des conditions climatiques.

Les travaux n'ont été engagés que le 28 août, faute de portance suffisante des sols début août. Lors de la délimitation des casiers de fauche avec le prestataire, une casse matériel a immobilisé la faucheuse. Le retour des pluies début septembre a entraîné le report des travaux de gestion fin septembre.

Dans les casiers de fauche triennale, 8,69 ha ont pu être réalisés sur les 12,6 hectares prévus.

Pour le casier en fauche quinquennale, l'intégralité de la parcelle a été fauchée (1,34 ha). Les autres travaux de curage de mares, fossés et de traitements des ligneux dans la cladaie dense sont reportés en 2018, faute de conditions favorables (portance des sols).

→ RNN Domaine de Beauguillot

380 mètres de fossés ont été entretenus à la pelle mécanique, avec régalinge des matériaux sur la parcelle.

→ Polders de Brévands

RAS, voir aussi Fiche mesure 25

→ RCFS des Bohons

Un secteur de Moliniaie en touradon qui servait de refuge aux sangliers a été broyé grâce à un broyeur lourd. Des ronciers et zones de phragmite ont également été broyés avec un broyeur léger.



Broyage de Molinie – RCFS des Bohons

➔ Dunes d'Utah-Beach

Deux parcelles arrière-dunaire acquises par le Conservatoire du littoral sur St Martin de Varreville, dont une partie a été utilisée anciennement en décharge sauvage ont été remises en état. Après une étude de caractérisation des déchets sur site en 2013, les opérations ont pu être réalisées début 2017.

➔ RNR des marais de la Taute

Du fait des conditions météorologiques, aucune intervention mécanique n'a pu être réalisée sur la RNR des marais de la Taute. Un chantier bénévole d'arrachage de saules a toutefois eu lieu sur la placette d'étrépage de Pénême.



Arrachage de saules dans une placette d'étrépage – RNR Taute

→ ENS des dunes et marais de l'Est Cotentin (Aumeville-Lestre et Crasville)

Suite à une nouvelle dégradation, une des barrières a du être changée. Un bloc de roche brute a été posé en continuité de ceux existants au sud de la zone pour limiter le passage des véhicules à moteur.

Des travaux de fauche de roselière, de création d'une petite mare ont également été menés. Dans le cadre de sa convention, la société de chasse a pris à sa charge le broyage d'un secteur non inclus dans l'usage agricole.



Ajout d'un bloc sur le DPM – ENS Dunes et marais Côte Est

x

→ ENS marais des Ponts D'Ouve

Les travaux prévus dans le contrat Natura 2000 (fauche roselière, étrepape en bordure d'un fossé...) ont été reportés car l'accord de financement est arrivé tardivement.

Les opérations classiques de fauche des roselières sur le plan d'eau ont cependant été menées sur d'autres crédits. Une mare prairiale a été curée et sa clôture renouvelée. Un ouvrage hydraulique a été restauré (reprise des assises avec un enfoncement de poteaux pour l'épaulement et un armement de chaque côté).

→ Roselière des Rouges-Pièces

Pas de travaux cette année. Les chantiers prévus par le Conseil Départemental ont été décalés suite aux mauvaises conditions météorologiques. Pour les mêmes raisons, il n'y a pas eu de fauche dans la partie nord du site (deuxième année consécutive).

Un contrat Natura 2000 est en attente. Il porterait sur l'entretien des clairières et le curage du fossé le long du chemin. Ce dossier est en attente car dans les contrats Natura 2000 le curage de fossé est considéré comme investissement alors que les règles comptables des collectivités obligent à mettre ce type d'opération dans la section fonctionnement.

→ ENS marais d'Auxais

Afin d'améliorer les conditions d'exploitation agricole, une passerelle et un passage busé ont été posés.

Un secteur de Molinie a été restauré par fauche avec exportation.

Des fossés et mares ont été curés, un réseau de clairières a été réouvert dans les zones boisées. Une petite zone de cladiaie ainsi que les lisières des boisements ont été entretenus. Des souches disséminées au sein des prairies ont été rognées afin de limiter la reprise des saules et faciliter la fauche. Enfin, il faut noter qu'en raison des conditions météorologiques, certaines parcelles fauchées n'ont pas pu être récoltées.



Rognage de souches– ENS marais d'Auxais

→ site CEN du Pré du Commun

Plusieurs travaux de génie écologique ont été engagés sur le Pré du commun en faveur des oiseaux. Une haie bocagère sur talus a été implantée afin de créer un écran entre le site et le nouvel axe routier, offrant ainsi un peu de quiétude pour l'avifaune. Le curage des fossés et la mise en place de "bouchons" favoriseront l'engorgement en eau des parcelles et permettront de conserver des réservoirs d'eau pour les oiseaux.

Coût 2017

Nouveaux contrats Natura 2000 : 25 912,41 €

Travaux sur contrats Natura 2000 en cours : 20 461 €

Travaux dans les espaces protégés sur autres financements : 76 230 €

Financement

Etat, Europe, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat (RNN), Conseil Régional de Normandie (RNR), Conseil Départemental de la Manche

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces gérées : 2 378 ha

Nombre de plan de gestion en conformité avec les nouveaux documents d'objectifs : 8





Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux et les contrats Natura 2000

MAEt et MAEC : non renseigné

Contrats Natura 2000 en vigueur : 58,63 ha



Légende

-  Curage de fossés 2017
-  Curage de mares (contrat Natura)
-  Réserve Naturelle Nationale
-  Site Natura 2000

**Site CEN-BN du Pré du Commun
Travaux 2017**



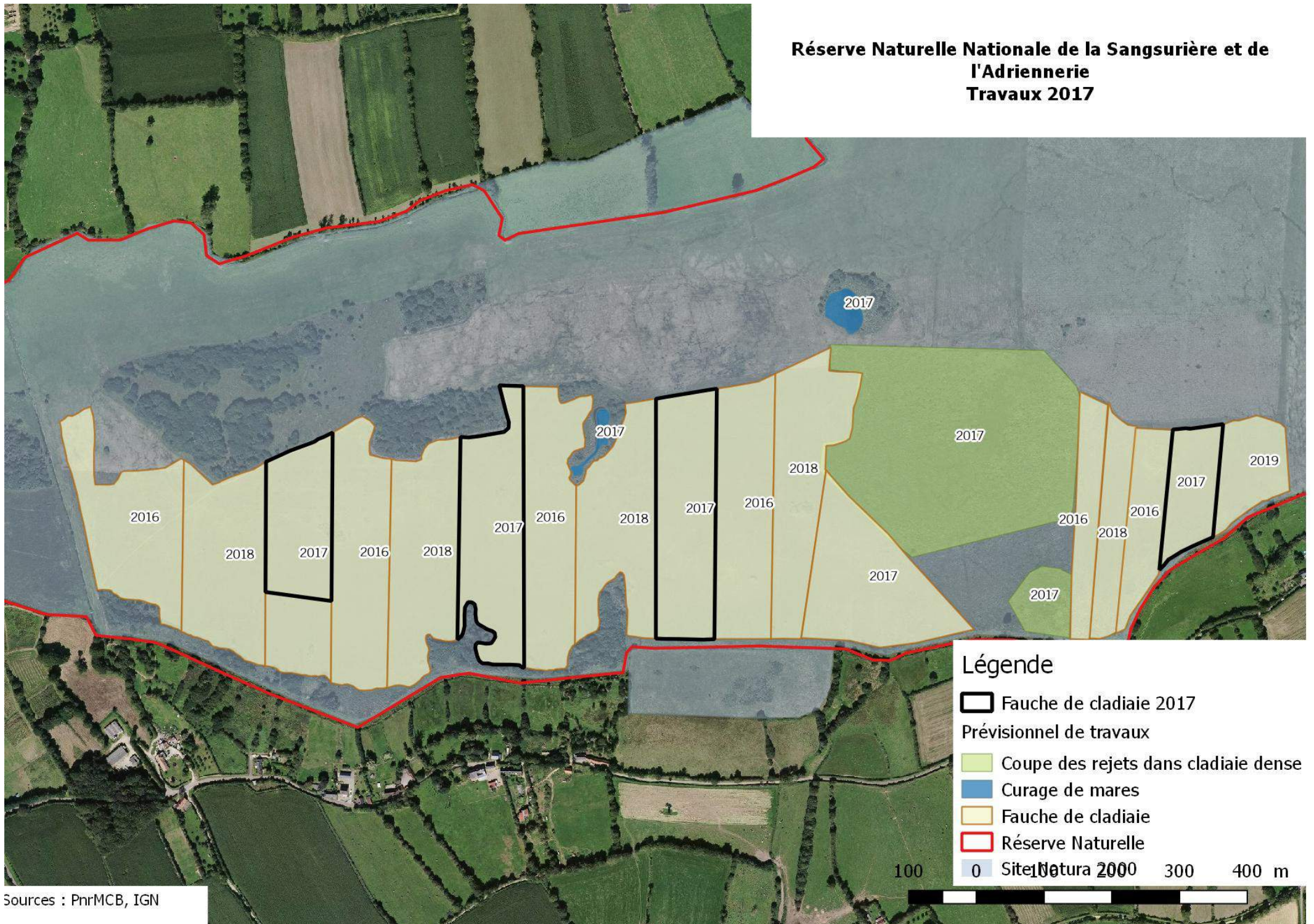
Légende

- Bouchage exutoire de fossé
- Curage de fossé
- Entretien de haie
- Plantation de haie
- Site CEN-BN
- Site Natura 2000

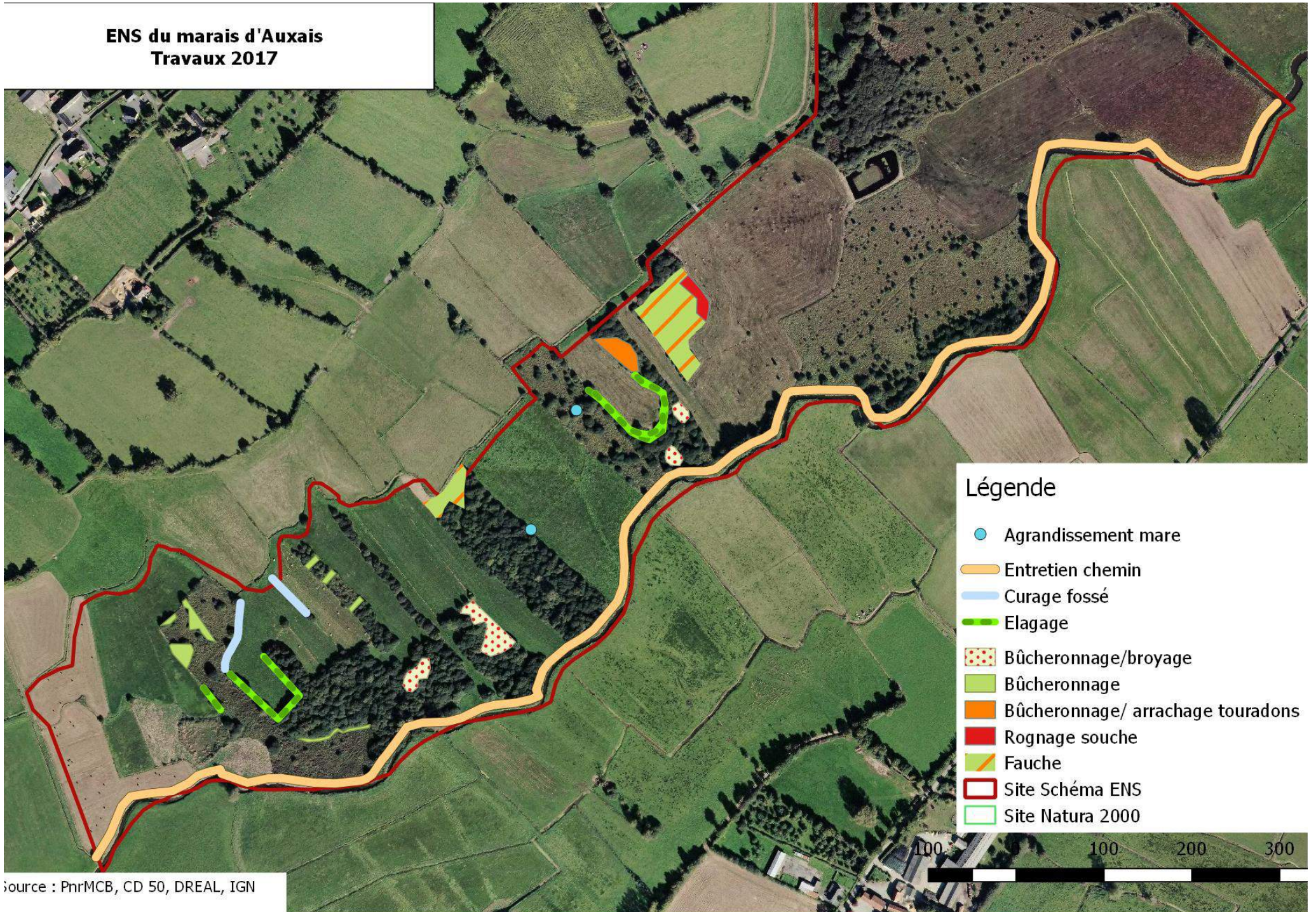
Source : CEN-Bn, PnrMCB, IGN

Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie

Travaux 2017



**ENS du marais d'Auxais
Travaux 2017**


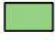




source : PhrMCB, CD 50, DREAL, IGN

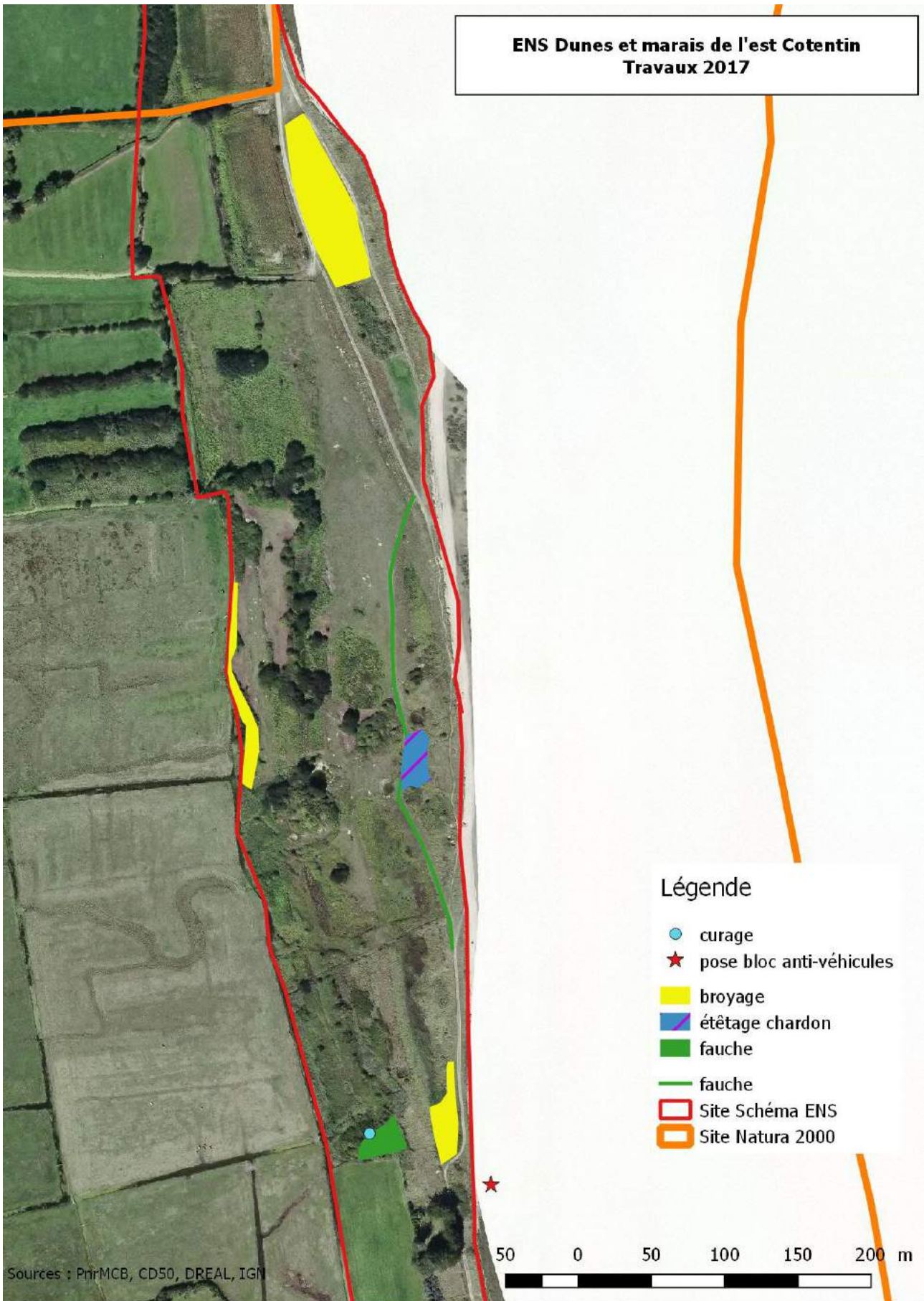
ENS des marais des Ponts d'Ouve
Travaux 2017



Légende

-  coupe de roseaux
-  coupe de roseaux (layons)
-  Curage et clôture
-  Ouvrage hydraulique

**ENS Dunes et marais de l'est Cotentin
Travaux 2017**



Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des
Bohons
Travaux 2017



Site	Type	Surface	Gestionnaire	Plan de gestion
Domaine de Beauguillot	Réserve Naturelle Nationale	505 ha	PNRMCB	2012
	Propriété du CELRL	127 ha		
Sangsurière et Adriennerie	Réserve Naturelle Nationale	396 ha	PNRMCB	2010
Marais de la Taute	Réserve Naturelle Régionale Propriété du GONm	147,57 ha	GONm	2013
Les Bohons	Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage	265 ha	FDCM	2012
Polders de la Pointe de Brévands	Propriété du CELRL	184,19 ha	SyMEL	2005
	Réserve de Chasse et de Faune Sauvage	151,72 ha		
Polders de Ste Marie du Mont	Propriété du CELRL Réserve de Chasse et de Faune Sauvage	114 ha	SyMEL	
Marais de Gorges	Réserve de Chasse et de Faune Sauvage	503 ha		
Dunes d'Utah Beach	Propriété du CELRL	60 ha	SyMEL	2002
ENS Les Ponts d'Ouve	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	100,1 ha	PNRMCB	2016
ENS Marais d'Auxais	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	21,79 ha	CD50/CPIE du Cotentin	2016
ENS Roselière des Rouges-Pièces	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	9,22 ha	CD50/CPIE du Cotentin	2016
ENS Dunes et marais de l'Est Cotentin	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	9,90 ha	CD50/CPIE du Cotentin	
Gabriel Debout (St-Hilaire Petitville)	Propriété du GONm	23,13 ha	GONm	
St-Hilaire Petitville	Propriété du GONm	5,95 ha	GONm	
Butte de l'Île main (St-André de Bohon)	Propriété du GONm	1,33 ha	GONm	
Prés du Hameau Vaultier	Propriété du GONm	9,79 ha	GONm	
Barre aux Francs (Montmartin en Graignes)	Propriété du GONm	5,24 ha	GONm	
Gruchy (Graignes et Montmartin en)	Propriété du GONm	3,07 ha	GONm	2016

Graignes)				
Colombières	Propriété du GONm	4,09 ha	GONm	
Le pré du commun (St-Jean de Daye / Montmartin-en-Graignes)	Propriété du CEN-BN	13 ha	CEN-BN	2016
Marais de la Saignée	Convention de gestion CEN-BN	1,56 ha	CEN-BN	

Espaces naturels protégés - synthèse



Roselière des Rouges-Pièces



Fiche mesure 5 :

Conserver un réseau de fossés et mares entretenus

Description

- x L'entretien est recentré sur les réseaux syndicaux et secondaires depuis 2007.

Les entretiens menés par les AS sur les réseaux syndicaux et secondaires sont des broyages de berges, des faucardages et de manière plus limitée des curages.

AS	Superficie AS	Réseau syndical et secondaire	Réseau d'intérêt collectif	Etat d'avancement	Coût 2017
Douve	10 031 ha	333 km		Broyage de berges : 92 km Faucardage : 155 km	139 906,00 €
Taute	5 230 ha	222 km	121 km	Broyage de berges : 121,8 km Faucardage : 84,6 km	67 803,00 €
Ravenoville	1 550 ha	22 km	7 km	Curage : 2948 ml	2 358,00 €
Brévands/Catz/Les Veys	906 ha			Broyage de berges : 16 km	

Travaux d'entretien AS

- x Suite au diagnostic des cours d'eau des bassins-versants de la Sèves et de la Taute les ASA de la Douve, de la Taute et de la Taute supérieure ont recruté une technicienne pour mettre en place des travaux sur les cours amont de la Sèves et de la Taute inclus dans leurs périmètres.
En 2017, ce travail a permis la pose de 4947m de clôtures, 12 pompes à nez et 17 bacs d'abreuvement sur la Sèves, et de 6 834m de clôtures, 11 pompes à nez et 18 bacs d'abreuvement sur la Taute, la Bretonnière et la Bucaille.
- x les dossiers MAEC :
Les mesures « Entretien de fossés » « Entretien de mares » ont a nouveau été ouvertes.

MAEt	2013	MAEC	2015	2016	2017
BN_COBE_FO2 Entretien de fossés	78 540 ml	BN_COBE_FO01 Entretien de fossés	144 989 ml	50 758 ml	9367 ml
BN_COBE_PE2 Entretien de mares	8 unités	BN_COBE_PE01 Entretien de mares	5 unités		2 unités

Linéaire de fossé et mares contractualisés en MAE



mare contractualisée en MAE

- x les contrats Natura 2000 :
Pas de travaux sur les fossés et les mares cette année.
- x Cartographie des cours d'eau
Les DDTM du Calvados et de la Manche ont mis en ligne la cartographie des cours d'eau des deux départements, à l'exception des zones de marais, fin 2016 - début 2017. Fin 2017, une cartographie provisoire est accessible pour les marais de la Douve, de la Taute et de la côte Est (sauf pour St-Germain et St-Martin de Vareville) ainsi que pour les polders en rive gauche de la Douve.

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/297/ENV_Cartographie_cours_eau.map

Coût 2017

Nouveaux engagements MAEC : 6206 €/an
AS : 210 067 € (données partielles)

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire de fossés entretenus : cf. ci-dessus
Nombre de mares entretenues : cf. ci-dessus



Fiche mesure 6 :

Restaurer des secteurs embroussaillés

Description

En 2017, aucune MAEC « restauration de surface embroussaillée » n'a été contractualisée.

Sur les sites de la Roselière des Rouges Pièces et des marais d'Auxais, il n'y a pas eu de nouvelles acquisitions cette année.

Des travaux de restauration ont été menés cette année sur le marais d'Auxais et la RCFS des Bohons (voir Fiche-mesure 4).

Coût 2017

Non évalué en dehors des actions de la fiche 4

Financement

CD 50, FDCM

Indicateur de mise en œuvre

Surface restaurée en 2017 : 1,93 ha



Fiche mesure 7 :

Suivre l'évolution des boisements dans les marais

Description

Une surveillance générale du territoire permet de repérer de nouveaux boisements éventuels. Aucun n'a été signalé en 2017.

Coût 2017

Non évalué

Financement

Agence de l'Eau/Europe (animation du docob)

Indicateur de mise en œuvre

Présence/absence du suivi : présence



Fiche mesure 8 : Réglementer le boisement dans les marais

Description :

Aucune action structurée pour cette mesure en 2017.

Coût 2017

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de démarches entreprises : 0



Fiche mesure 9 : Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières

Description :

Les sites potentiels repérés ont été intégrés dans les parcelles potentielles pour un réseau « mosaïque de niveaux d'eau » cf. Fiche mesure 16.

Coût 2017

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 0

Surface du réseau : 0



Fiche mesure 10 :

Aménager et gérer le réseau de roselières

Description :

Sans objet

Coût 2017

Sans objet

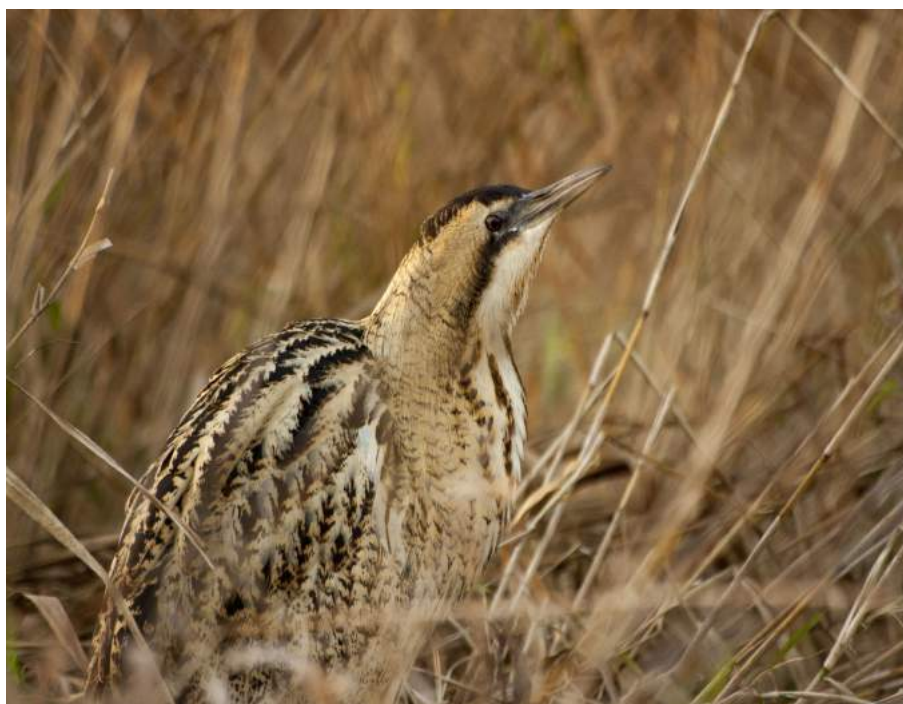
Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements hydrauliques : 0

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux et les contrats Natura 2000 : 0



Butor étoilé



Fiche mesure 11 :

Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS

Description

Voir Fiche mesure 18 pour l'avancement sur l'ASA de l'Aure.

Coût 2017

Non évalué

Financement

AS

Indicateur de mise en œuvre

Nombre et surface des AS ayant adopté un règlement d'eau :

Aure (Arrêté Préfectoral du 20/12/2005) : 2 400 ha

Douve (Arrêté Préfectoral du 28/02/2002) : 10 800ha

Taute (Règlement interne du 20/01/2005) : 5 500 ha

Ravenoville, St-Marcouf, Fontenay sur Mer et Quinéville (Règlement interne du 09/07/2004) : 1 800 ha

Ste-Marie du Mont (Arrêté Préfectoral du 10/12/2008) : 1 800 ha



Fiche mesure 12 :

Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs)

Description

Avancement des SAGEs

Le SAGE Douve-Taute a été approuvé par arrêté préfectoral en 2016.

Les 5 Communautés de Communes ou Communauté d'Agglomération concernées par le territoire du SAGE et l'Agence de l'Eau ont été sollicités financièrement fin 2017, pour permettre la mise en œuvre des actions prioritaires (MAEC zones humides, accompagnements technico-économiques, regroupements parcellaires,...). Toutes ayant acté leur participation, ce programme prévu sur 3 ans, va pouvoir être lancé courant 2018.

En décembre 2016, la CLE du SAGE Vire a arrêté le projet de SAGE : le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le Règlement. Après avoir consulté 141

organismes, la Commission Locale de l'Eau a arrêté le projet de SAGE du bassin de la Vire, le 16 novembre 2017.

Le Conseil Régional de Normandie, les Conseils Départementaux, les communes et leurs groupements compétents, les chambres consulaires, l'Agence de l'eau et l'autorité environnementale ont rendu leur avis par délibération dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

Ce projet est maintenant au stade de l'enquête publique (lancement fin mars 2018).

Le Parc et le Syndicat de la Vire, en leur qualité respective de structure porteuse des SAGEs Douve-Taute et Vire, ont animé un travail de concertation avec les EPCI, sur la structuration d'une gouvernance et d'une gestion intégrée du grand cycle de l'eau à l'échelle des bassins de la baie des Veys. Notamment, le Parc a fait réaliser en 2017 par un cabinet d'avocats, une étude de faisabilité et de procédures à suivre établissant la construction d'un Etablissement Public Territorial de Bassin.

Suivi hydrogéologiques des tourbes

Les sites de pompage équipés pour un suivi des tourbes sont les suivants :

- SYMPEC : forages du marais de la Sèves n°1 et n°4 (2 piézomètres)
- SIAEP de St-Sauveur-le-Vicomte : sur les deux forages de la Gathe F1, marais de Selsoif
- SMPEP de la Côte des Isles : installation sur le marais du Gorget en 2015 (2 ouvrages)
- SMPEP de l'Isthme du Cotentin : prévu mais pas installé
- SIAEP des Sources du Pierrepontais : DUP pas encore prise

Coût 2017

Non évalué

Financement

Non renseigné

Indicateur de mise en œuvre :

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : en cours

Nombre de sites de captage équipés d'un suivi piézométrique des tourbes : 3



Fiche mesure 13 :

Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion

Description

Aucune action structurée pour cette mesure en 2017.

Coût 2017

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de démarches engagées : 0

Surface de marais concernée : 0 ha



Fiche mesure 14 :

Relever la ligne d'eau du Gorget

Description

En 2012, il a été proposé d'étudier une solution basée sur le **reméandrage du cours d'eau**. Une étude de simulation hydraulique a été commandée par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Suite à ce travail, il a été choisi de tester le reméandrage sur un des sites situés sous la sablière de Selsoif.

Un dossier d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (détournement de lit mineur sur plus de 100m) et des travaux en Réserve Naturelle Nationale a été entamé (rédaction Parc des marais). Devant les nombreuses demandes complémentaires formulées par la DDTM et la DREAL, l'ASA de la Douve a décidé d'ajourner ce projet.

Coût 2017

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Etat d'avancement du projet de renaturation du cours d'eau : arrêt de la phase de test



Limnimètre sur le Gorget



Fiche mesure 15 :

Gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement (Gorget)

Description

Pas d'avancée sur ce dossier en 2017.

Coût 2017

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'ouvrages : 0



Fiche mesure 16 :

Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau »

Description

Pas d'avancée sur ce dossier en 2017.

Coût 2017

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 0

Surface du réseau : 0



Fiche mesure 17 :

Aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux d'eau »

Description

Sans objet

Coût 2017

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements hydrauliques : 0

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux et les contrats Natura 2000 : 0



Fiche mesure 18 :

Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs

Description

La Douve :

Ouvrages du barrage du Ham sur le Merderet : Après une ultime réunion de concertation en janvier 2017, et face au maintien par le minotier de l'existence d'un droit d'eau et son refus de poursuivre la démarche concertée, il a été décidé collégalement (AESN, DDTM50 et ASA Douve) d'arrêter l'étude au stade « scénarii ».

Ouvrage du moulin Férey à Saint-Sauveur le Vicomte : Après un changement d'avis de la municipalité (souhaitant un arrêt immédiat de l'expérimentation d'ouverture totale de l'ouvrage) début 2017 et une série de réunions de conciliation, une démarche d'acquisition de l'ouvrage par la collectivité (jusqu' alors exclue par cette dernière) a été engagée. En dépit de ces évolutions, l'expérimentation s'est poursuivie sur une année complète, comme prévu initialement.

La question de la mise en conformité de l'ouvrage demeurant entière, le Parc proposera ses services le moment venu au futur propriétaire de l'ouvrage pour l'accompagner dans ses démarches.

La Taute :

Déplacement des portes à flots de la Taute : Des déboires administratifs en 2016 (marché infructueux) et techniques en 2017 lors de la pose des nouvelles portes font que celles-ci n'ont pu être encore toutes posées.



Pont de la RN 13 en grande marée

Ouvrages de « la Clergerie » et du « Moulin du Mesnil » : Des soucis de régime fiscal différent entre les deux ASA (ayant mis fin au groupement de commande) et de retard dans la confirmation de l'engagement financier du CD50, ont retardé la signature des marchés. Lancée fin août, la phase 1 « Etat des lieux et diagnostic de l'ouvrage » de chacun des sites a été validée mi-novembre par le comité de pilotage.

L'Aure :

Portes à flots du « Pont aux vaches » et du « Pont au Douet » : L'aménagement des vantelles sur chacun des 2 ponts achevés fin 2015 provoque des entrées d'eau saline à saumâtre à chaque marée, avec notamment des incidences sur la ligne d'eau. De façon à apporter une réponse indirecte aux problèmes engendrés par cette intrusion d'eau marine, une phase préliminaire de localisation et quantification du parcellaire concerné par la présence d'animaux et de descente à la rivière a été engagé en 2017 avec l'ASA.

Mise en conformité des 6 vannages des marais de L'Aure pour la transparence piscicole :

Les études complémentaires (hydraulique et hydrologique) ainsi que de premières modélisations, au droit des 6 ouvrages, ont été conduites en cours d'année 2017.

Toutefois, la complexité de la gestion des eaux sur la vallée (absence de calendrier fixe de gestion, multiplicité des intervenants pour la manipulation des ouvrages, système « tout ou rien » des vannages...) rend notoirement difficile toute prise de décision de la part du comité de pilotage, donc l'avancée du dossier.

Des démarches complémentaires de concertation/conciliation au sujet de la gestion des ouvrages de Colombières et de Trévières, nécessaires à la poursuite du processus décisionnel, ont été spécifiquement conduites par le Parc en fin d'année 2017.

Portes à flot de la Sinope :

En attente de la prise de compétence GEMAPI par la Communauté d'Agglomération « Le Cotentin » au 1^{er} janvier 2018, le dossier n'a pas évolué en 2017.

Coût 2017

Non évalué

Financement

Non renseigné

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'obstacles aménagés : 0



Fiche mesure 19 :

Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés

Description

Pas de nouveauté cette année

Coût 2017

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

oui



Fiche mesure 20 :

Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué

Description

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) met en place dans la Manche une stratégie de lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué basée sur la mobilisation de réseaux de piégeurs volontaires à l'échelle des bassins versants. Le matériel de piégeage est fourni gracieusement et les piégeurs sont indemnisés en fonction du nombre de captures.

Les actions ont été initiées sur les bassins versants de la Douve et de la Taute à partir de 2008. Le matériel de piégeage a été distribué sur ces bassins-versant à l'automne 2009.

La démarche a pu être initiée en 2013 sur les bassin-versants de la Sinope et de la Vire côté Calvados et en 2014 sur le bassin-versant de la Vire côté Manche.

Un arrêté préfectoral rendant la lutte collective obligatoire dans la Manche a été pris le 2 mars 2012 et dans le Calvados le 1^{er} juin 2015, afin de mobiliser les collectivités pour la participation à la lutte collective.

Nous n'avons, au moment de la rédaction, d'éléments de bilan pour cette action.

Coût 2017

Non détaillé pour le site

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Départemental de la Manche, Collectivités

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces concernées : environ 25 500 ha

**Fiche mesure 21 :****Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives****Description**

Il n'y a pas eu de formation organisée cette année.

Une écrevisse de Louisiane a, à nouveau, été signalée en vallée de la Taute (RNR des marais de la Taute – Près de Rotz à Graignes Mesnil-Angot).



Ecrevisse de Louisiane trouvée écrasée – Près de Rotz

Coût 2017

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de formations organisées : 0



Fiche mesure 22 :

Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives

Description

Myriophille du Brésil

La station présente dans l'enceinte de l'entreprise Cargill en périphérie immédiate du site Natura 2000 a complètement disparu cette année. Par contre, on a observé une explosion des foyers à l'aval de part et d'autre du pont de Baupte. L'AS Douve a fait procéder à l'arrachage de ces stations.

La station de Myriophille du Brésil détectée en 2013 dans un fossé des marais de Lestre a fait l'objet d'un arrachage manuel grâce à la brigade « espèces invasives » du Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN-BN)



Myriophille du Brésil

Deux stations situées dans les bassins-versants (Carentan et le Mesnil-Vigot) qui avaient déjà bénéficié d'arrachage ont été contrôlées cette année grâce à la brigade « espèces invasives ».

Crassule de Helms et Jussie

Suite à la découverte de la Jussie et d'importants foyers de Crassule de Helms sur la Vire l'an passé, un programme d'ampleur a été conçu cette année.

Le CEN a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux.

Un arrachage manuel le long du Domaine Public Fluvial (DPF) entre St-Suzanne sur Vire et Les Veys a été confié à une entreprise d'insertion. Près de 26 m³ de Crassule ont été arrachés et environ 5,5 m³ de Jussie. L'ensemble de ces produits ont été enfouis dans une parcelle communale de La Meauffe (ancien site de stockage des déchets verts).

Cependant, d'autres foyers de Crassule de Helms ont été découverts dans des fossés, cours d'eau et mares en dehors du DPF (et en amont du site Natura 2000). L'ampleur des stations (plusieurs dizaines de mètres linéaires) et leur configuration (tout ou partie implanté dans les berges et donc dans des substrats fermes) rendaient toute intervention manuelle illusoire. Il a donc été choisi de procéder à un décapage mécanique à l'aide d'une pelleteuse sur ces portions. Les travaux ont principalement consisté en un décapage mécanique des fonds et berges de plusieurs affluents de la Vire entre La Meauffe et Pont-Hébert principalement, envahis de Crassule. Les produits de décapage mécanique ont servi à remblayer une mare et un cours d'eau très envahis par la Crassule. Un cours d'eau alternatif et une mare de substitution ont été créés. L'ensemble des opérations mécaniques ont généré le transport d'environ 570 m³.



Comblement d'une mare envahie de Crassule de Helms

Coût 2017

127 110 € (Crassule et Jusie pour l'ensemble de la Vire)

Financement

Agence de l'eau Seine-Normandie, Syndicat de la Vire

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 2 + cours de la Vire (nombreux sites)

Surfaces concernées : non évalué



Fiche mesure 23 :

Entretien la végétation des remises diurnes d'anatidés

Description

La majorité des sites de remise permanents (mis à part la tourbière de Baupte et la carrière de Fresville, ancien site industriels) sont entretenus grâce à des animaux. La gestion agropastorale en place a été poursuivie sur les sites de l'ENS des Ponts d'Ouve, de la RNN du Domaine de Beauguillot, des Polders de Ste-Marie du Mont et de Brévands et de la RCFS des Bohons.

Sur la Tourbière de Baupte, deux îlots réalisés pour l'accueil d'oiseaux nicheurs ,essentiellement, ont été broyés car ils étaient colonisés par des saules.

Coût 2017

Non évalué

Financement

Etat (budget RNN), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Départemental de la manche, Conseil Régional de Normandie, Conservatoire du Littoral

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 6

Surfaces concernées : non évalué



Fiche mesure 24 :

Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés

Description

Lors du comité de pilotage des Polders de Brévands du 10/01/2017, il a été décidé de reprendre la réflexion sur les cheminements à l'intérieur du site afin de concilier découverte et préservation de la tranquillité de la remise d'anatidés.

Nous n'avons pas connaissance des suites de ce dossier.

Coût 2017

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : 0



Fiche mesure 25 :

Gérer des niveaux d'eau favorables dans les remises diurnes d'anatidés

Description

Les sites de la RNN du Domaine de Beauguillot, du polder syndical à Ste-Marie du Mont, de la RCFS des Bohons et de l'ENS des Ponts d'Ouve poursuivent la mise en œuvre de leurs calendriers de gestion des niveaux d'eau.

Lors du comité de pilotage des Polders de Brévands du 10/01/2017, il a été décidé de reprendre la réflexion sur la gestion des niveaux d'eau du site afin d'améliorer les capacités d'accueil des oiseaux en prenant en compte les enjeux de défense contre la mer.



Canard souchet

Un groupe de travail a examiné plusieurs scénarios (réunions du 28/3 et 26/6). Des investigations supplémentaires ont été demandées.

La remontée des niveaux printaniers et estivaux se poursuit sur la tourbière de Baupte conformément à l'Arrêté Préfectoral d'autorisation de la carrière. Cette année, les faibles précipitations hivernales ont permis de réduire très fortement les pompages.

Coût 2017

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire équipé/enterré : 0



non prévu au Document d'Objectifs :

Diagnostiquer et équiper les ouvrages routiers pour la Loutre

Description

La Loutre a été redécouverte dans le Cotentin en décembre 2011, soit 9 mois après la validation du Document d'Objectifs. Aucune action n'avait donc été ciblée sur cette espèce. Les collisions routières sont la première cause de mortalité recensée pour cette espèce en France. En Normandie, où les populations sont encore faibles, on dénombre 3 cas avérés depuis 2011 et 2 cas douteux (signalement par des tiers). Dans le Marais poitevin, 115 Loutres ont été trouvées écrasées sur le bord des routes entre 1980 et 2008 (moyenne de 4/an).

Ainsi, un diagnostic de la franchissabilité des ouvrages routiers par la Loutre a été initié. Le travail a été débuté sur le bassin-versant de la Douve. Près de 200 ouvrages ont été diagnostiqués en 2017. Le secteur couvert s'étend pour l'instant des portes à flots au barrage de St-Sauveur le Vicomte.

Une majorité d'ouvrage n'est pas adapté au franchissement par la Loutre au moins en conditions de crue.

Heureusement, sur les routes à forte circulation, le nombre d'ouvrages problématiques est moins important.

	voie privée, cul de sac	Trafic<500 véhicules/jour	500<trafic< 1000 véhicules/jour	1000<trafic< 2000 véhicules/jour	Trafic>2000 véhicules/jour
risque faible					1
risque moyen	1	4	7	7	14
risque fort	2	39	56	9	16
risque très fort	4	46	38	5	10

Risque lié au cheminement sous l'ouvrage et trafic journalier sur les ouvrages diagnostiqués bassin-versant de la Douve

Le Groupe Mammalogique Normand a réalisé un travail similaire sur le bassin-versant de la Vire à la demande du Conseil Départemental de la Manche. Pour des questions de temps alloué, les diagnostics ont été principalement ciblés sur le réseau routier géré par le Conseil Départemental et l'Etat (DIRNO).

Sur l'ensemble des ouvrages diagnostiqués, environ 10% présentent un risque fort à très fort de collision. Parmi les ouvrages gérés par le Conseil Départemental de la Manche, 11% présentent un risque fort et 5% un risque très fort. Ces ouvrages ont été identifiés afin de

permettre au CD50 de mieux prendre en compte ces risques dans de futurs projets d'aménagement d'ouvrages.

Le diagnostic de terrain est le même que celui employé sur le bassin-versant de la Douve mais la forme de restitution (notation des risques) est légèrement différente. On ne peut donc pas directement comparer les deux travaux.

Coût 2017

Non évalué

Financement

Agence de l'Eau/Europe (animation du docob)

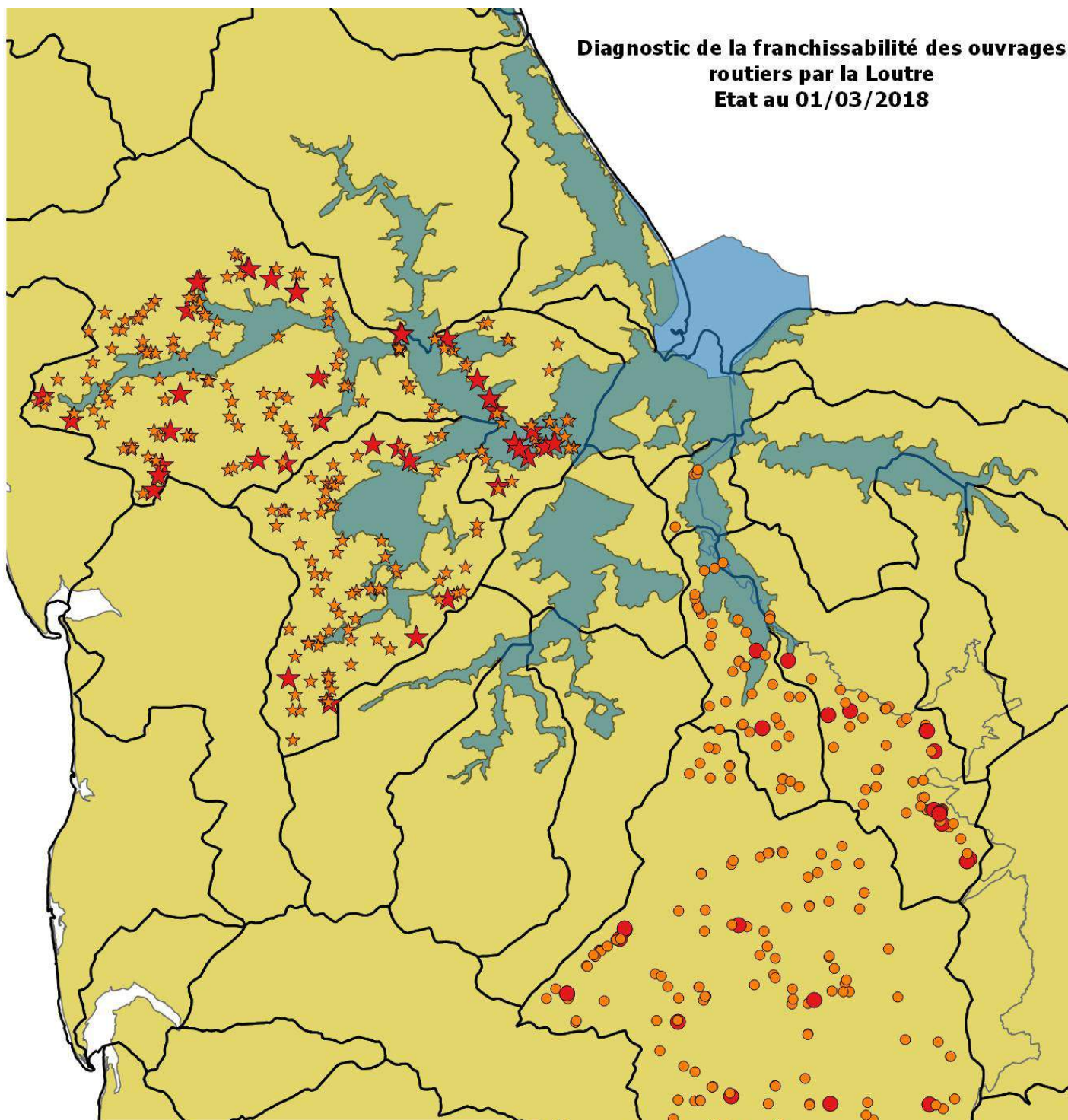
Indicateur de mise en œuvre

Ouvrage équipé : 0



Ouvrage à très fort risque à gauche et à risque moyen à droite

**Diagnostic de la franchissabilité des ouvrages routiers par la Loutre
Etat au 01/03/2018**



Légende

Diagnostic BV Douve

- ★ Risque fort à très fort / trafic > 1000 véhicules/jour
- ★ Autre

Diagnostic BV Vire

- Très faible à moyen
- Fort à très Fort

□ Bassin-versant

Source : PnrMCB, GMN, CD 50, DREAL, IGN

5 0 5 10 15 20 km



Fiche mesure 27 :

Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel

Description

Comme depuis 2002, le Parc (chargé de mission Natura 2000 et agents de la RNN du Domaine de Beauguillot) a renouvelé les sorties de découverte des phoques veau-marin depuis la pointe de Brévands. 129 personnes ont ainsi pu observer ces animaux. Ces 5 visites ont également permis de découvrir les principaux traits de la biologie de l'espèce et de souligner son extrême sensibilité au dérangement. Ces sorties, qui seront renouvelées l'an prochain, permettent donc de découvrir les phoques dans le respect de leur tranquillité.



Sortie de découverte des phoques

Deux journées de formation des acteurs du tourisme (hébergeurs, OTSI, prestataires) dites Eductour, ont été proposées :

- décembre 2016, en salle sur les oiseaux nicheurs des marais,
- juin 2017, sur le terrain, sur la flore et les milieux.

Ce thème de formation avait été initié en février 2016 sur le sujet des oiseaux d'hiver.

Entre 17 et 38 personnes ont participé à ces formations.



Eductours sur le thème du patrimoine naturel

Coût 2017

395 €

Financement

Région Normandie

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de supports produits ou utilisés : 0



Fiche mesure 28 :

Informez sur l'état d'avancement de la démarche

Description

Le comité de pilotage du site s'est tenu le 6 décembre 2017.

Coût 2017

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de réunions : 1

Nombre de supports produits ou utilisés : 0



Fiche mesure 29 :

Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats

Description :

Le site Natura 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin ne disposait pas d'une cartographie des habitats naturels complète et aux standards actuellement en vigueur.

Il a été proposé de réaliser cette cartographie sur les trois prochaines années.

2016 a été consacrée à la cartographie des marais de la Douve, Merderet et Sèves (8 380 ha) et des habitats littoraux (dunes et prés salés, 836 ha) pour lesquels un travail de typologie a également été réalisé.

2017 a permis de cartographier les vallées de la Taute et les marais de la Côte Est (8120 ha).



Pelouse amphibie du Samolo valerandi-Baldellion ranunculoides

Le Parc, l'université de Caen et la Chambre d'Agriculture de la Manche portent un projet appelé Agri'ZH. L'objectif est de mieux qualifier la valeur agronomique des prairies de marais et d'échanger avec les exploitants agricoles sur les services rendus par les zones humides.

En 2017, une enquête sur les pratiques agricoles des sites ateliers a été conduite par un stagiaire encadré par le parc. Dix parcelles ont ensuite été choisies par les partenaires.

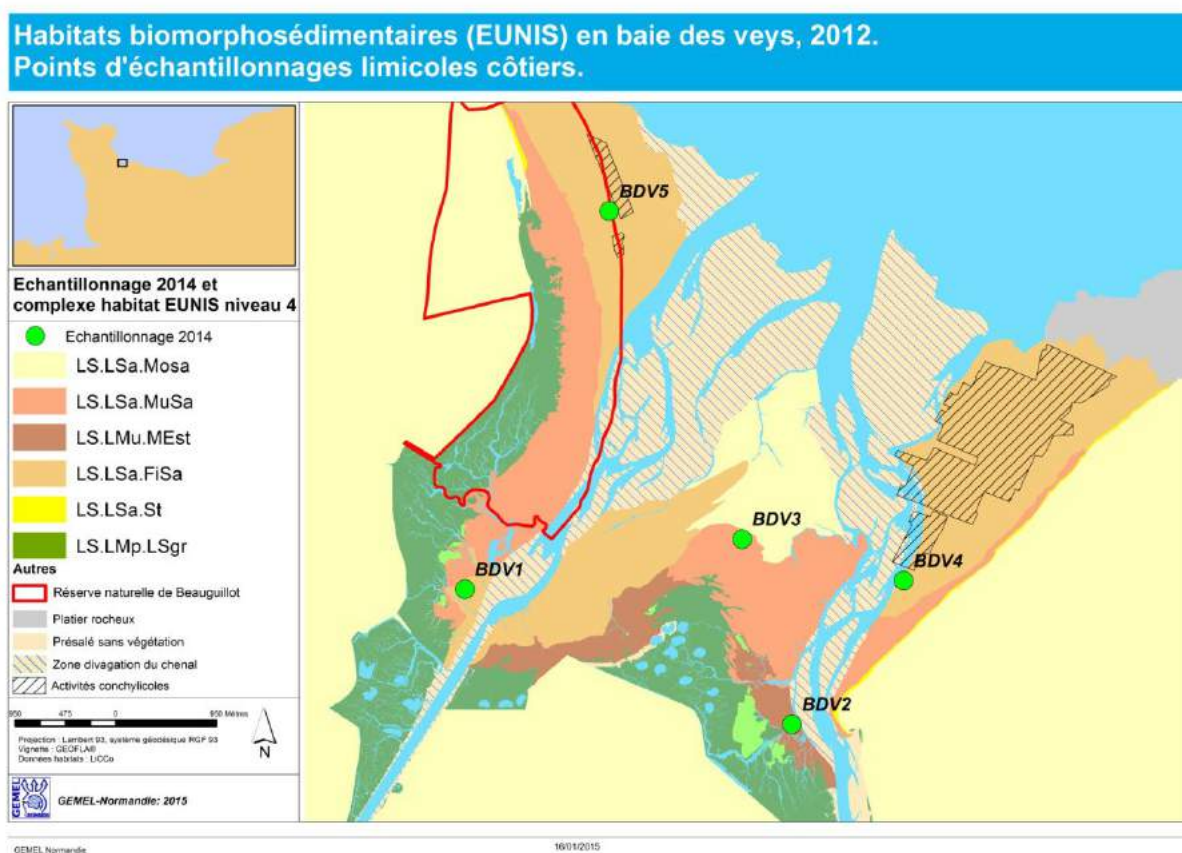
Il a été choisi de concentrer les investigations sur les parcelles tourbeuses gérées en fauche tardive. Chacune d'entre elles a été équipée d'un piézomètre automatique et a fait l'objet d'une première campagne de mesure (diversité floristique, valeur fourragère, stockage carbone du sol) par l'université de Caen.

A l'automne la Chambre d'Agriculture a piloté une première réunion d'un groupe multi-acteurs sur les services écosystémiques rendus par les prairies de marais. Ce travail doit se poursuivre autour de l'évaluation de ces services et des leviers d'action pour les favoriser.

Le suivi des habitats biomorphosédimentaires en baie des Veys a été redémarré cette année. Initiée en 2008, ce suivi avait été interrompu en 2016.

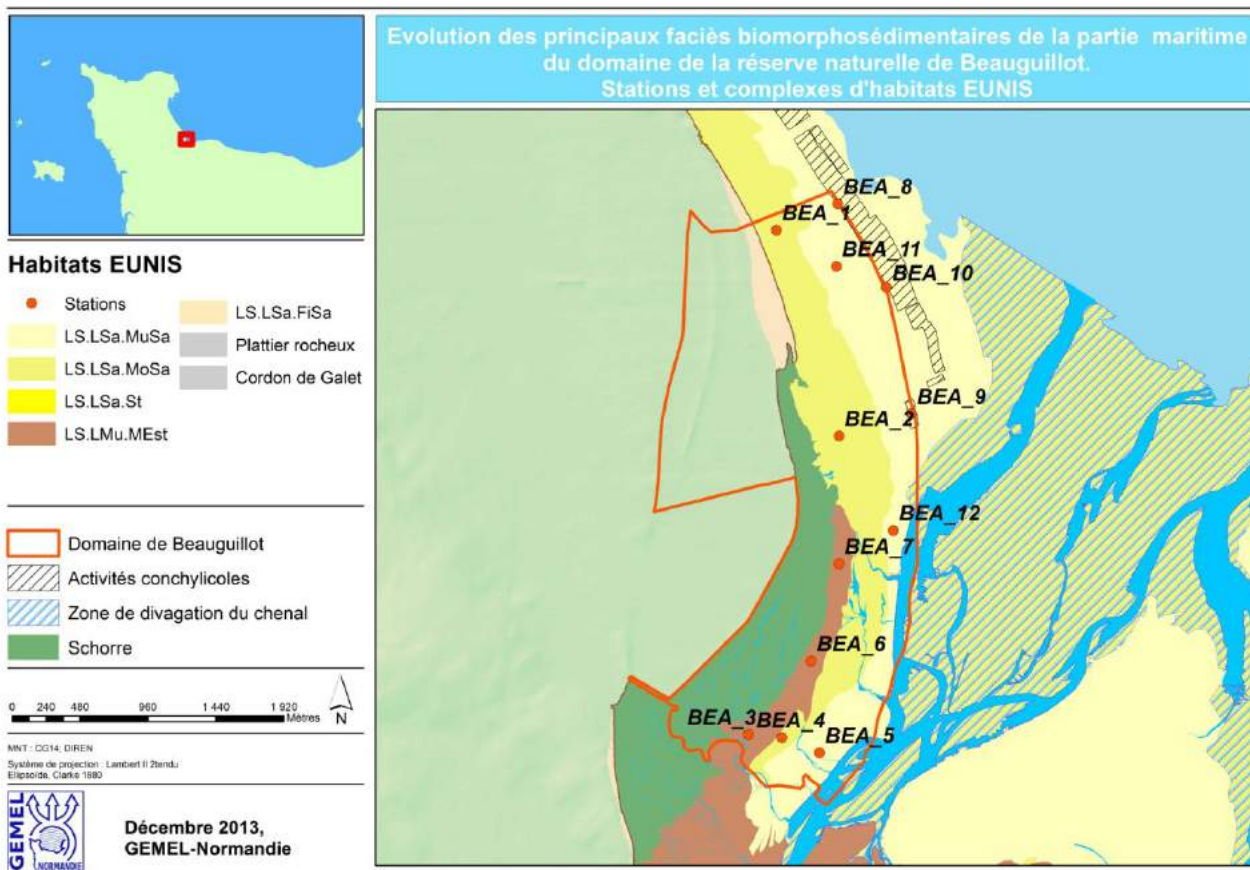
Les cinq principaux habitats de la baie sont suivis au moment de l'arrivée des oiseaux hivernant dans la baie. L'opération vise à affiner la connaissance des habitats intertidaux de substrat meuble. L'évolution du sédiment, des assemblages d'espèces et des habitats est prise en compte selon un protocole standardisé appliqué dans d'autres estuaires de la façade littorale ouest française.

Dix prélèvements sont effectués à chaque station d'échantillonnage au moyen d'un carottier de 15 cm de diamètre.



La précédente étude est complétée à l'échelle de la partie maritime de la RNN du Domaine de Beauvuillot en adoptant le même protocole que celui établi pour le suivi à l'échelle de la baie des Veys. Cette démarche permet ainsi une approche plus fine géographiquement mais en lien avec le contexte écologique et fonctionnel plus vaste de la baie, ce qui facilite l'analyse des résultats et leur interprétation. Ce travail a été repris en 2017 après deux premières campagnes en 2013 et 2014.

Pour des raisons liées à la restructuration du GEMEL, les rapports 2017 de ces deux dernières études, en cours de rédaction, seront rendus en début d'année 2018.



Coût 2017

144 471 €

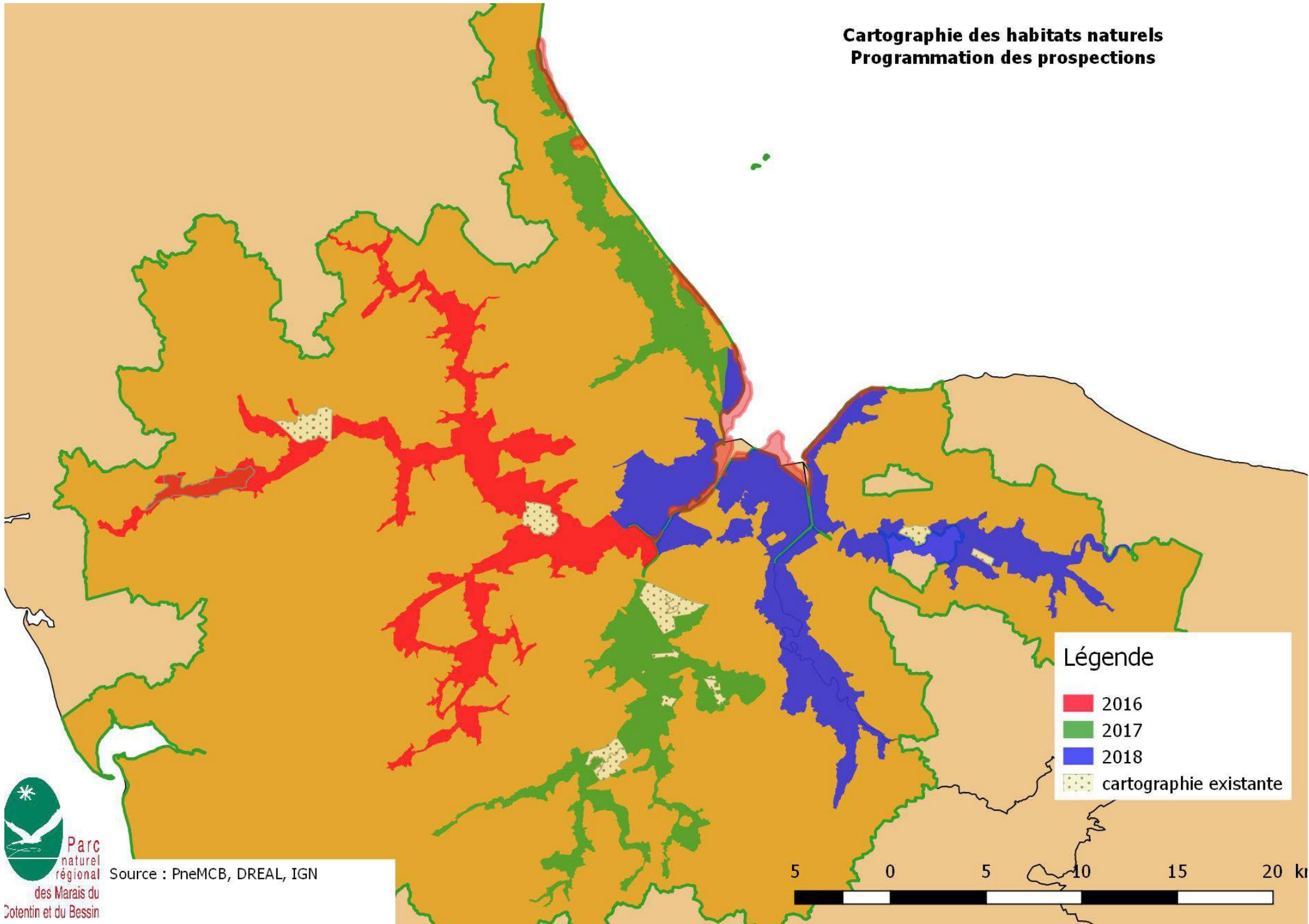
Financement

AESN/FEADER

Indicateur de mise en œuvre

Surface cartographiée avec la méthodologie CBN/MNHN : en cours d'analyse

Cartographie des habitats naturels Programmation des prospections



Légende

- 2016
- 2017
- 2018
- cartographie existante



Source : PnMBC, DREAL, IGN



Fiche mesure 30 :

Suivre et évaluer les espèces

Description

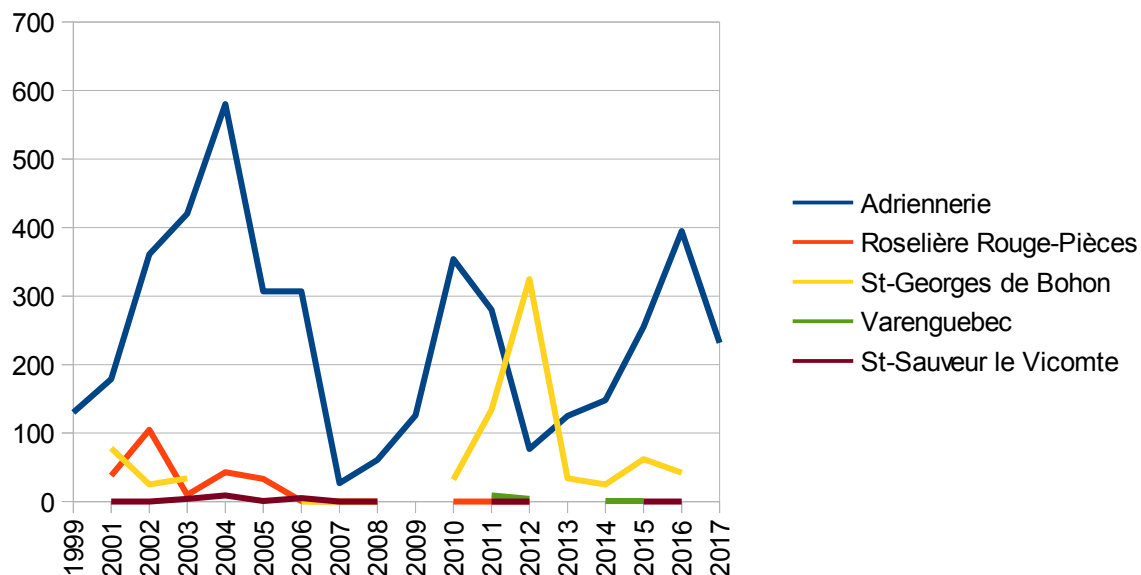
→ *Damier de la Succise*

Le suivi a été réalisé selon le même protocole que les années précédentes.

Site	Adriennerie	Saint Georges de Bohon	Roselière des Rouges Pièces	Saint Sauveur le Vicomte	Varenguebec
Nombre de toiles communautaires	232	Non compté	Non compté	Non compté	0

Nombre de toiles communautaires de Damier de la Succise par site 2017

Les effectifs sont en légère diminution à l'Adriennerie. Des prospections printanières n'ont pas permis de trouver des adultes volants à la Roselière des Rouges-Pièces. Le suivi à St-Georges de Bohon n'a pu être réalisé faute de temps.



Evolution du nombre de toiles communautaires de Damier de la Succise

Des adultes volants ont été observés sur le site de St-Sauveur le Vicomte.

→ **Flûteau nageant**

Pas de suivi cette année à l'échelle des marais. Une prospection a été réalisée à l'échelle des la RNR des marais de la Taute. Deux nouvelles stations y ont été découvertes. On observe cependant une contraction de l'aire de répartition et un déplacement des stations.

→ **Agrion de Mercure**

Sept stations ont été suivies cette année.

Commune	N° de station	1997	2001	2002	2010	2011	2012	2013	2014	2017
Doville-Saint-Sauveur-de-Pier	1/2	<10	<10		<10					10 - 50
Neuville-en-Beaumont	3	10 - 50	0		10 - 50		10 - 50			10 - 50
Doville	4	10 - 50	10 - 50						100 - 200	10 - 50
Varenguebec	5	10 - 50								
Varenguebec	5bis				100 - 200					15 (pluie)
Méautis	6	10 - 50		<10	10 - 50		50 - 100			
Le Plessis-Lastelle	7	<10			<10		0			
Gonfreville	8	>200	100 - 200						100 - 200	
Gorges	9							50 - 100		
Périers	10	<10			10 - 50		10 - 50			<10
Saint-Germain-sur-Sèves	11	<10						10 - 50		
Marchésieux	12	10 - 50		10 - 50		10 - 50				
Marchésieux	12bis				100 - 200					
Saint-Martin-d'Aubigny	13	<10		10 - 50	<10			<10		<10
Gaignes	14	<10							0	
Le Désert	15	<10								
Raids	16	10 - 50		50 - 100		<10			10 - 50	
Saint-Germain-sur-Sèves	17	<10							<10	
La Meauffe	18	<10			<10				10 - 50	
Sainte-Marie-du-Mont	19	10 - 50						<10		
Carquebut / Chef du Pont	20	50 - 100	100 - 200			100 - 200				
Sainte-Mère Eglise	21	<10						10 - 50		
Doville	nouveau									100 - 200

**Classe d'abondance des stations de suivi d'Agrion de Mercure
(station grisée = en site Natura 2000)**



Les stations suivies cette année présentent des effectifs conformes aux années précédentes.

Une nouvelle station présentant des effectifs importants a été découverte au sud de la Réserve Naturelle de la Sangsurière (154 individus comptabilisés).

Station d'Agrion de Mercure de Méautis

→ **Lamproie marine**

Les huit sites de l'an passé ont été prospectés :

Site	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Magneville - château de la Grimonnière) (amont du site Natura)	0	2	5					
Nehou – Laiterie (amont du site Natura)	5	0	0	3				
Saint-Sauveur-Le-Vicomte	0	0	0	0	0	0	2	3
Marchésieux – Château du taillis	1	0	4	5	9-10	7-8	3	2
Marchésieux – Gué du Moulin	0	0		0	0	2		
Marchésieux – La clergie	1	0	3	5	0	6		
Marchésieux – Moulin du Mesnil	1	3	7	8	1	6	7	6
Total	8	5	19	21	10-11	21-22	12	11

Evolution du nombre de nids de Lamproie marine par site



Lamproie marine

L'année 2017 est un petit peu meilleure que 2016. La Douve surtout, revient à son

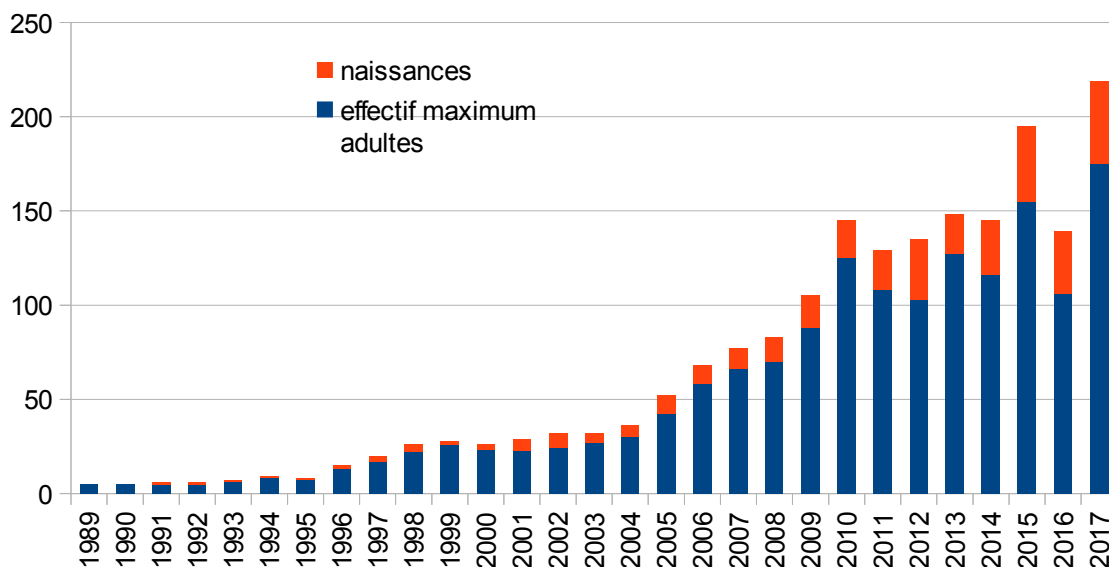
maximum tandis que sur la Taute c'est encore une très mauvaise année.

→ **Phoque veau-marin**

L'effectif maximum a été de 175 individus, 44 naissances ont eu lieu.



Phoque veau-marin



Evolution des effectifs de Phoque veau-marin en baie des Veys

Des **Phoques gris** ont à nouveau été observés ponctuellement en baie des Veys cette année avec un maximum de 6 individus (adultes et immatures).

→ **Loutre d'Europe**

Suite aux prospections de 2012, une surveillance régulière de différents secteurs favorables à l'observation d'indices de présence (épreintes, traces) a été mise en place en collaboration avec le Groupe Mammalogique Normand. En 2017, suite à un changement

de personnel, le suivi habituel n'a pas pu être entièrement réalisé.

Cette année, aucune épreinte n'a été détectée sur le bassin versant de la Douve, de la Sèves et du Merderet. Les bassins-versant de la taute, Vire et Aure n'ont pas pu être suivis.

→ **Petit Rhinolophe**

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre max. d'adultes	8	6	8 à 9	8	3	8	8
Nombre de jeunes	8	1	6	5	4	6	4
Nombre d'indéterminés	0 à 1	4			2		

Evolution du nombre Petit Rhinolophe à Picauville



Combles utilisés par les Petits Rhinolophes à Picauville

Le plus gros effectif de jeunes depuis le début du suivi a été enregistré cette année.

Aucune Barbastelle d'Europe n'a été observée cette année, mais cette espèce est connue pour utiliser plusieurs gîtes au cours de la saison.

Pour le site de Moon sur Elle, 6 Petits Rhinolophes ont été comptés en juin et 13 à 14 en

août. On est donc ici aussi sur une bonne année.

Deux nouvelles colonies en périphérie des marais ont été découvertes cette année à Picauville et à Colombières.

→ **Poissons migrateurs**

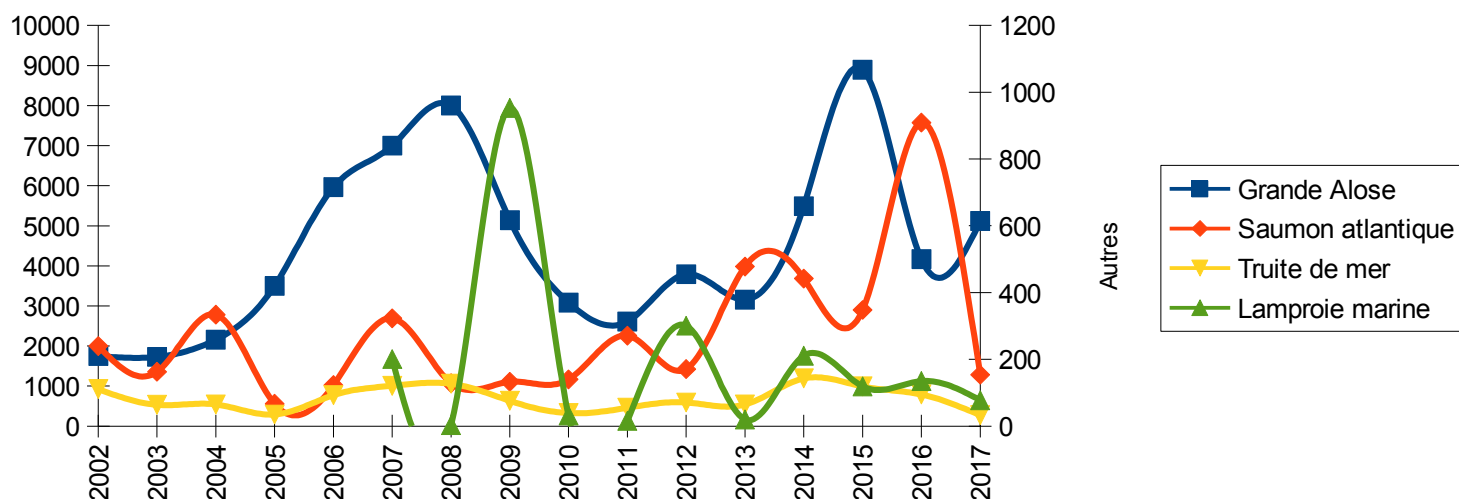
Un suivi de la remontée des poissons migrateurs (salmonidés et aloses principalement) à l'Observatoire Piscicole des Claires de Vire est effectué depuis le printemps 2002 par la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

	2017	2016	2015	2014	2013	Moyenne 2002-2014
Grande Alose	5117	4112	8895	5489	3157	4105,8
Saumon atlantique	162	906	348	442	477	231,8
Truite de mer	36	112	119	143	63	81,9
Lamproie marine	78	134	119	211	20	217,1 (moyenne 2007-2014)
Lamproie fluviatile	12	1	22	0		

Nombre de poissons migrateurs aux Claires de Vire

Après la baisse de l'an passé, les effectifs de Grande Alose augmentent à nouveau.

C'est par contre une mauvaise année pour le Saumon atlantique après les effectifs exceptionnels de l'an passé.



Evolution du nombre de poissons migrateurs aux Claires de Vire

La FDPPMA 50 pilote également le suivi des Indices d'Abondance Saumon en Normandie (réseau de stations où sont effectuées des pêches électriques standardisées). De nombreuses stations sont réparties sur le cours de la Vire (15 hors site Natura 2000), sur la Sinope (3 hors site Natura 2000), la Douve (4 hors site Natura 2000) et la Taute (2) et la Lozon (1 hors site Natura 2000).

Cours d'eau	Commune	2017	2016	2015	moyenne début suivi-2015
Vire	Moyenne pondérée (0+)	32,5	11,4	30	12,04
Douve	Moyenne (0+)	10	2	6	8,12
	Etang Bertrand	7	3	0	9,66
	Négreville	3	1	4	10,33
	Sottevast amont	13	0	16	5,58
	Sottevast aval	3	2	4	11,33
Sinope	Moyenne pondérée (0+)	0,6	1,4	17	10,76
	Quinéville	1	1	11	4,67
	Lestre	1	1	43	22,93
	Octeville l'Avenel	0	2	3	1,75
Taute	Marchésieux	13	1	7	5,25
	St-Sébastien de Raids	20	2	26	9
Lozon	Lozon	18	0	55	31,71

**Indice d'Abondance Saumon par rivière
(Nombre de jeunes saumons par 5 min de pêche)**

Les analyses des données par la Fédération de Pêche de la Manche sont reprises ci-dessous :

2016

Douve : Le résultat global est faible. Les résultats sont très hétérogènes spatialement et temporellement. 2011 indique pourtant un bon potentiel pour cet axe.

Le seuil en aval immédiat de la laiterie de Sottevast a été effacé en 2015. Cette action est favorable, mais n'est pas de nature à réduire ce qui apparaît être le facteur limitant du recrutement : les pollutions qui sont récurrentes depuis - au moins - 2007. Il résulte une perte de fonctionnalité significative pour ce secteur, probablement le plus favorable potentiellement au saumon sur la Douve.

Sinope : L'indice moyen pondéré est mauvais. Les résultats sont homogènes sur l'ensemble du réseau prospecté. Le résultat est très éloigné, en négatif, de la moyenne de la série qui est de 10,8 tacons pour 5 min. Ces résultats portent à supposer un retour de géniteurs peu abondant s'étant réparti de manière hétérogène.



Réalisation de l'Indice d'Abondance Saumon sur la Taute

Taute : Le résultat moyen est mauvais. Le cours principal de la Taute présente des résultats homogènes, mais aucun recrutement n'a été mis en évidence sur le Lozon. Les résultats prouvent l'existence d'un bruit de fond qui, s'il est permanent, n'en est pas moins variable selon les années et les sites. Le cours principal aujourd'hui accessible de la Taute est assez éloigné du preferendum de l'espèce visée. Les quelques frayères aboutissant au résultat observé ne peuvent s'établir qu'en limite amont de la zone des marais, et au regard de ce que pourrait offrir, en habitat, le réseau, elles ne sont que palliatives.

Vire : L'indice saumon moyen pondéré est moyen. L'indice saumon moyen pondéré du bassin-versant, moyen, est le fruit des géniteurs revenus de mer durant 2015, où 356 individus avaient été comptés aux Claies de Vire. L'ensemble du réseau hydrographique de la Vire avait été accessible à ces géniteurs.

2017

Douve : Le résultat global est moyen, réparti de manière hétérogène sur l'axe. Le seuil en aval immédiat de la laiterie de Sottevast a été effacé en 2017. Cette action est favorable, puisque les saumons colonisent désormais mieux l'amont ; en revanche, quelques centaines de mètres en aval, la station présente un résultat très significativement inférieur, pourtant sur le même tronçon et sur des faciès morphologiquement plus propices à l'espèce recherchée à ce stade.

Le résultat obtenu sur la station la plus apicale invalide l'hypothèse d'un problème de niveau d'eau influant le front de colonisation, ou "filtrant" le stock de montaison.

Le profil obtenu, avec un bon résultat en aval du cours pentu, à Saint-Benoit, et moyen à Sottevast, encadrant deux stations à très faible recrutement, laisse supposer l'impact encore majeur des rejets de la laiterie.

Sinope : L'indice moyen pondéré est mauvais. Les résultats sont homogènes sur l'ensemble du réseau prospecté, nuls en amont. Nos prospections n'ont pas permis de mettre en

évidence que les géniteurs aient pu atteindre Bidros. Le résultat est très éloigné, en négatif, de la moyenne de la série qui est de 10,2 tacons pour 5 min.

Taute : Le résultat moyen est bon. Le cours principal de la Taute présente des résultats hétérogènes, le recrutement est bon sur le Lozon. Bonne année en cohérence avec ce qui avait été trouvé il y a trois ans (2014) : le recrutement d'alors s'est bien transformé en stock pour une bonne dépose d'oeufs en 2016. Le substratum granitique dans la partie amont est un facteur très favorable en terme d'habitat pour les juvéniles et en terme de réussite de l'incubation. Il est cependant stérile pour les grands migrateurs par le fait de l'obstacle infranchissable qu'oppose la pisciculture de la Champagne, sur les communes de Saint-Sauveur-Lendelin et de Saint-Aubin-du-Perron.

Vire : L'indice saumon moyen pondéré est très bon. Le cours principal est très contributeur, jusqu'à Sainte-Marie-Laumont, ainsi que son affluent principal, la Souleuvre. Les autres affluents produisent un peu moins (Brevogne), modérément (Roucamps, Drôme) ou pas (Joignes). Le résultat 2017 est le meilleur de la série dont la moyenne est de 12,1. L'absence de recrutement sur la station de Vire, sur des habitats habituellement très productifs et alors qu'il existait suffisamment de géniteurs pour saturer ces zones, prouve l'incapacité des géniteurs à le coloniser. Il est situé en amont d'un seuil non équipé qui s'est avéré rédhibitoire avec les niveaux hivernaux, au moment des migrations génésiques. Le même phénomène a pu jouer sur la Joigne, avec hypothétiquement, l'effet destructeur de l'étiage très sévère connu au mois de juin 2017, comme sur tous les petits systèmes s'écoulant sur substrat schisteux, très sujets à l'étiage. Il est à remarquer que le Brévogne, granitique et au meilleur soutien d'étiage, présente un meilleur résultat que les autres ruisseaux de même gabarit.

→ Oiseaux nicheurs

Ces suivis sont réalisés par le GONm à la demande du PNR.

✓ Passereaux et espèces à large répartition (étude par la méthode des points d'écoute) :

Le rapport 2017 n'a pas été fourni à la date de rédaction du présent bilan.

✓ Espèces localisées :

- x **Grèbe à cou noir** : échec des tentatives de nidification.
- x **Héron cendré** : en 2017 le recensement n'est pas complet. Une nouvelle colonie a été découverte dans le secteur des marais de la Côte Est, ce qui porte à 11 le nombre de colonies connues. L'effectif est toujours estimé à environ 250 couples.
- x **Aigrette garzette** : en 2017 le recensement n'est pas complet. Environ 150 couples nichent sur le territoire du PNR répartis en 4 colonies.
- x **Grande aigrette** : entre 12 et 15 nids sur la tourbière de Baupte.
- x **Héron garde-bœufs** : En 2017 le recensement n'est pas complet. Environ 150 couples nichent sur le territoire du PNR répartis en 3 colonies.
- x **Héron bihoreau** : aucun indice probant cette année.

- x **Spatule blanche** : aucun indice fiable cette année.
- x **Ibis falcinelle** : aucun indice cette année.



Grande aigrette

x **Butor étoilé** :

Nombre de mâles chanteurs	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Vallée de la Douve				1	1		2	2-3	2	1	1	1					
Vallée de la Taute	2	3-4	3	2	4	6	6	6	6	6	7	4-5	5	4-5	4	3	2
Vallée de la Vire											1-2	1	1				
Vallée de la Sèves	0-1								2	1	1						
Polders de la baie des Veys								1									
Total	2-3	3-4	3	3	5	6	8	9-10	10	8	10-11	6-7	6	4-5	4	3	2

Evolution du nombre de mâles chanteurs de Butor étoilé

Après un déclin très prononcé, la population de butor étoilé du PnRMCB s'est stabilisée à un niveau très bas depuis 2014. Elle se concentre toujours sur la RNR des marais de la Taute, où le succès reproducteur est nul pour la troisième année consécutive.

x **Cigogne blanche** :

La progression de 2017, de 12%, se situe en dessous de la moyenne de 17% enregistrée depuis 1991.

En 2017, 10 colonies existent sur le territoire du PnRMCB, regroupant 77 couples

soit 45% des 164 couples nicheurs. Ce pourcentage a légèrement augmenté par rapport à 2016.

	Nombre de couples nicheurs	Nombre de couples reproducteurs	nombre de couples nicheurs sans jeunes à l'envol.	nombre de jeunes à l'envol	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple nicheur	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple reproducteur
2017	164	126	38	329	2	2,6
2016	146	124	22	340	2,3	2,7
2015	117	101	16	268	2,3	2,7
Totaux 1987-2015	1114	945	169	2657	2,39	2,81

Paramètres démographiques de la Cigogne blanche

L'année 2017 est l'une des trois plus mauvaises depuis 29 ans en ce qui concerne la productivité. Le nombre de nids ayant échoué est nettement plus élevé que sur la période de référence et si le nombre de nids à 1 jeune est dans la norme, le déficit en nid à 3, 4 et 5 jeunes à l'envol est flagrant. Doit-on y voir une saturation du milieu ? C'est possible dans la mesure où le printemps 2017 a été plutôt favorable d'un point de vue climatique et que la colonisation estivale de la vallée de la Taute par l'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) aurait pu avoir un impact positif sur la productivité.

On peut estimer l'effectif hivernant de cigogne blanche à 65 à 70 cigognes étaient présentes sur le territoire du PNR des marais du Cotentin et du Bessin entre le 1^{er} et le 15 décembre 2016 soit un tiers des ±198 cigognes présentes cet hiver en Normandie.

- x **Sarcelle d'hiver** : 5 à 8 couples possibles (pas de recensement concerté).
- x **Sarcelle d'été** : plus de 35 de couples possibles, 2 indices certains (pas de recensement concerté).
- x **Canard chipeau** : 7 à 8 couples possibles et 1 probable (pas de recensement concerté).
- x **Canard pilet** : 1 couple possible (pas de recensement concerté).
- x **Canard souchet** : 7 couples possibles pas de recensement concerté).
- x **Nette rousse** : pas d'indice de nidification cette année.
- x **Busard des roseaux** : Après une année 2015 historiquement catastrophique (7 couples, production quasi-nulle), l'effectif remonte depuis 2016 pour atteindre 13 couples cantonnés cette année, supérieur à la moyenne de 11,9 couples sur la période 1991-2017 : 2017 est donc une bonne année.

Cependant le taux d'échec de l'ordre de 80 %, reste, comme ces dernières années, très élevé et la production de 0,41 jeune par couple pour 5 jeunes au total. Ces résultats sont extrêmement faibles comparés aux moyennes de près de 13,5 jeunes à l'envol par saison et de 1,14 jeune par couple sur la période 1991-2017.

- x **Busard cendré** : C'est une saison moyenne tant en terme d'effectif qu'au niveau de la production, même s'il faut souligner un bon taux de réussite.

4 couples nicheurs sont recensés en 2017 sur le territoire du PnrMCB, comme l'année dernière tous dans la vallée de la Taute et à proximité en vallée de la Vire (Canal Vire-Taute). Les deux autres vallées occupées ces dernières années, Aure et Douve, n'ont pas abrité de couples nicheurs mêmes si, dans cette dernière, à Auvers/Appeville, l'espèce a été contactée en période favorable.

Un seul couple a échoué (75 % de réussite), les 3 autres couples donnant 6 jeunes à l'envol (2 jeunes chacun), soit une production de 1,5 jeune/couple.

- x **Marouette ponctuée** : 2 mâles chanteurs ont été recensés sur le secteur désormais traditionnel de l'ENS des Ponts d'Ouve.
- x **Râle des genêts** : L'espèce avait été contactée pour la dernière fois sur le territoire du Pnr MCB en 2012. Cette année, un chanteur était présent à Montmartin-en-Graignes au marais de la Barre aux francs et y a probablement niché.
- x **Vanneau huppé** : en 2015, l'effectif présentait une baisse notable par rapport à 2011-2013, à hauteur de 30-40 couples, soit un effectif moyen proche des 260 couples.

Cette année, la tendance à la baisse se confirme nettement puisque l'effectif moyen n'est plus que de 207 couples : soit une baisse proche de 30 % par rapport à 2013, et un niveau proche des minima des années 2000.

L'absence d'hiver rigoureux et surtout une inondation hivernale tardive, courte et partielle du marais et par conséquent l'absence d'eau affleurante sur de grandes surfaces en début de période de reproduction pourrait expliquer au moins partiellement la baisse observée.

- x **Courlis cendré** : 78 à 85 couples ont été recensés en 2017. La population est donc stable à son plus haut niveau historique atteint en 2015. L'éventuelle « saturation » de l'effectif nicheur des secteurs les plus favorables (prairies tourbeuses à végétation plus ou moins basse et hétérogène) se traduit par une extension géographique de la population en marge de ces secteurs. Toutefois, Les secteurs les « moins favorables » à l'espèce (marais de la côte Est, vallée de l'Aure) ne sont pas colonisés.



Bécassine des marais

- x **Bécassine des marais** : un chevrotement est noté le 11 avril vers 21h30 sur l'ENS Ponts d'Ouve, secteur tout proche des marais du Canal des Espagnols et de Donville, zone où l'espèce s'était déjà manifestée l'année dernière tout comme en 2013 et 2014.
- x **Huitrier-pie** : 1 à 2 couples possibles notés dans les polders (pas de recensement concerté).
- x **Chevalier gambette** : 10 à 13 couples nicheurs. Outre les polders de la baie des Veys, des indices ont été recueillis dans les marais de la Côte Est et la vallée de la Douve.
- x **Echasse blanche** : environ 12 couples ; le succès de reproduction a été meilleur, puisqu'au moins quelques couples ont produit des jeunes. Outre les polders et les marais de la Côte Est
- x **Avocette élégante** : 2 couples ont tenté de nicher sans succès sur le polder du CEL à Ste-Marie du Mont.
- x **Combattant varié** : un groupe présentant par moment des comportements de parade a été observé tout au long du mois de mai dans les polders. L'espèce était donnée nicheuse dans la tourbière de Baupte au XIX^e siècle ; puis des observations épisodiques en période favorable ont été faites dans ce secteur dans les années 80 et 90.
- x **Gravelot à collier interrompu** : 83 à 90 couples nicheurs ont été dénombrés. On observe donc une légère baisse par rapport à l'an passé ; toutefois cette population reste à un haut niveau.
- x **Mouette rieuse** : Le site historique de la tourbière de Baupte a abrité quelques dizaines de couples nicheurs en plusieurs micro-colonies pour un taux d'échec important
- x **Mouette mélanocéphale** : pas d'indice probant.
- x **Pie-grièche écorcheur** : en 2017, les premiers couples nicheurs certains de cette espèce sont notés : 2 en vallée de la Taute et en vallée de la Vire.



Gorgebleue à miroir

- x **Gorgebleue à miroir** : 26 mâles chanteurs recensés (mais tous les sites n'ont pas été visités). Quatre nouveaux sites sont notés (vallée de la Taute, vallée de la Douve et polders).
- x **Locustelle lusciniöide** : 3 chanteurs contactés sur l'ENS des Ponts d'Ouve et 2 à 3 à proximité plus au sud. 1 chanteur à St-André de Bohon (nouveau site) et 1 au cap.
- x **Panure à moustaches** : aucune donnée cette année.

→ ***Limicoles côtiers migrants et hivernants***

L'association Claude Hettier de Boislambert, puis le Parc depuis la reprise de la gestion de la RNN du Domaine de Beauguillot anime un réseau de structures (GONm, ONCFS, SyMEL) pour assurer ce suivi.

Une analyse de ce jeu de données a été réalisée cette année.

Le bilan des tendances d'évolution temporelles sur le Littoral Est-Cotentin est très positif. En effet, sur 41 tendances modélisées, 21 sont significativement positives pour seulement quatre négatives. Seuls deux taxons sont concernés par une décroissance mais ceux-ci font partie des espèces les plus observées de l'unité fonctionnelle : le Bécasseau variable dont les effectifs sont en régression en période de migration post-nuptiale et le Grand Gravelot, en décroissance sur l'ensemble des périodes analysées.

On notera toutefois les très bons résultats en période hors hivernage (18 tendances positives sur les 21 au total), notamment pour le Tournepierre à collier, l'Huîtrier-pie, le Courlis corlieu, la Barge rousse ou encore le Chevalier guignette. Le Pluvier argenté, le Courlis cendré ainsi que le Chevalier gambette présentent des tendances positives sur l'ensemble des périodes analysées alors que le Gravelot à collier interrompu et le Bécasseau violet uniquement en période de migration pré-nuptiale.



Bécasseaux sanderlings

Dans certains cas la croissance est assez impressionnante, comme celle du Pluvier argenté et du Chevalier gambette en période d'hivernage ou celle du Gravelot à collier interrompu

en période de migration pré-nuptiale. En revanche, les effectifs de Bécasseau sanderling ainsi que ceux des limicoles toutes espèces confondues sont stables quelle que soit la période du cycle.

Les modèles de type GAMM (Modèles Additifs Généralisés Mixtes) permettent de nuancer ces tendances : pour les tendances négatives détectées par les GLMM sauf pour le Grand Gravelot en période post-nuptiale, on remarque que les effectifs sont stables lors de la première décennie avant de diminuer à partir des années 2010. On retrouve également plusieurs fois la même allure de courbe chez plusieurs espèces, notamment en période migratoire, avec une stabilité des effectifs lors de la première décennie puis une augmentation plus ou moins marquée dans le début des années 2010 suivie d'une régression lors des derniers cycles. C'est notamment le cas pour l'Huîtrier-pie et le Courlis cendré.

En ce qui concerne l'unité fonctionnelle « Baie des Veys », 60 tendances temporelles ont été modélisées, parmi lesquelles 17 sont significativement positives et seulement 4 négatives.

Toutefois on remarque la forte différence entre la période d'hivernage qui compte 3 tendances positives et trois négatives et les périodes de migration qui totalisent 14 tendances positives pour une seule négative. On constate notamment la croissance des effectifs de Pluvier argenté et de Barge rousse en période de migration pré et post-nuptiale, du Courlis corlieu en période pré-nuptiale et du Courlis cendré et du Combattant varié en période de migration post-nuptiale. La Barge à queue noire, elle, voit sa population augmenter sur toutes les périodes et le Bécasseau sanderling en période hivernale et pré-nuptiale. En revanche, les effectifs d'Huîtrier-pie, de Grand Gravelot et de Chevalier gambette sont stables sur l'ensemble des périodes alors que le Bécasseau variable est en régression en hivernage, entraînant ainsi la décroissance du nombre total de limicoles sur la même période.

Certaines de ces tendances peuvent être assez marquées, comme la progression hivernale de la Barge à queue noire, celle du Courlis cendré en période post-nuptiale ou bien encore la régression hivernale du Bécasseau minute.

Les modèles GAMM permettent bien de mieux visualiser certaines tendances, comme le caractère cyclique des effectifs d'Huîtrier-pie et du Chevalier gambette en période hivernale, dont aucune tendance linéaire n'est détectée. On retrouve également cette allure de courbe précédemment évoquée pour les périodes migratoire sur le Littoral Est-Cotentin, chez le Courlis cendré et le Chevalier aboyeur en migration post-nuptiale et chez l'Avocette élégante, le Pluvier argenté, la Barge rousse ou encore l'Echasse blanche en période de migration pré-nuptiale.

Taxon	BDV	LEC	Manche – Mer du Nord	France		Région Biogéographique
				1977 - 2016	2000 - 2013	
Bécasseau variable	↓	→	↓	↑	↓	→
Huïtrier pie	↕	↕	↓	↑	↓	↓
<i>Courlis cendré</i>	→	↑	↑	↑	↑	↓
Pluvier argenté	→	↑	→	↑	→	(↓)
Grand gravelot	→	↓	↓	↑	→	↕
Barge rousse	↕	?	↑	↑	↑	↑
Chevalier gambette	↕	↑	→	↑	↑	↓
Bécasseau sanderling	↑	↕	↑	↑	↑	(↑)
Bécasseau maubèche	→	?	↑	↑	↑	↕
<i>Barge à queue noire</i>	↑	?	↑	↑	↑	↑
<i>Combattant varié</i>	↕	?	?	↓	?	(↓)
Tournepierre à collier	↑	→	↑	↑	↑	(↑)
<i>Avocette élégante</i>	→	?	↓	↑	↑	(→)
Gravelot à collier int.	?	→	?	↑	↑	↓
Chevalier arlequin	→	?	→	↑	↑	(→)
Bécasseau violet	?	↕	→	↑	→	(→)
Bécasseau minute	↓	?	?	↑	↓	(↑)
Limicoles	↓	→	→	↑	↑	?

Tendances temporelles hivernales des taxons étudiés en fonction des échelles considérées.
Les espèces principales pour au moins l'une des Unités Fonctionnelles sont figurées en gras et celles dont le suivi est moins adapté en italique.

→ **Anatidés migrants et hivernants**

L'association Claude Hettier de Boislambert, puis le Parc depuis la reprise de la gestion de la RNN du Domaine de Beauguillot anime un réseau de structure (FDCM, SyMEL) pour assurer ce suivi.

Une analyse de ce jeu de données a été réalisée cette année.

Le bilan de ces tendances d'évolution temporelles est très positif : sur les 44 tendances temporelles linéaires testées à l'échelle de l'unité fonctionnelle « Baie des Veys - Marais de l'isthme du Cotentin », 29 tendances sont positives pour une seule négative (Fuligule milouin en période post-nuptiale). Les tendances en période d'hivernage sont particulièrement bonnes puisque mis-à-part les canards plongeurs, toutes les espèces présentent une augmentation de leurs effectifs.



Anatidés – RNN Domaine de Beauguillot

Les modèles de type GAMM (Modèles Additifs Généralisés Mixtes) permettent de nuancer ces tendances : pour certaines espèces majoritaires comme la Sarcelle d'hiver, le Canard siffleur ou le Canard chipeau, les populations semblent avoir fortement augmenté dans le début des années 2010 avant de décroître lors des derniers cycles étudiés. On retrouve logiquement ces mêmes variations pour l'ensemble des Anatidés, même ceux ayant une phénologie assez éloignée comme le Canard colvert, bien que l'augmentation soit moins brutale et plus précoce chez ce dernier. Le Canard pilet, ne présente pas de tendance particulière en dehors de l'hivernage où il est en légère progression. En revanche on observe chez le Canard souchet une croissance exponentielle des effectifs hivernaux et pré-nuptiaux sans décrochage lors des dernières années.

Les résultats sont également très favorables pour les Oies et Bernaches, avec l'augmentation exceptionnelle (exponentielle puis stable) des effectifs de Bernache nonnette toutes périodes confondues ainsi que la hausse continue des effectifs d'Oie cendrée en période post-nuptiale et d'hivernage. Les tendances sont bien plus difficiles à dégager chez les canards plongeurs du fait d'effectifs plus fluctuants. On observe tout de même un pic de présence chez le Fuligule morillon sur la fin des années 2000. Enfin la Foulque macroule présente la même évolution en hivernage que la Sarcelle d'hiver mais ses effectifs sont bien plus variables en dehors de cette période de l'année.

On remarquera également la grande similarité entre les tendances sur des périodes différentes chez certaines espèces, similarité à mettre en parallèle avec la phénologie : certaines espèces hivernantes « tardives » comme le Canard siffleur ou le Canard souchet ont des tendances très similaires entre la période d'hivernage et la période de migration qui suit.

Taxon	Unité fonctionnelle	France	Région biogéographique
Sarcelle d'hiver	↑	↑	↓
Canard siffleur	↑	→	↓
Canard colvert	↑	→	↓
Canard souchet	↑	↑	↓
Canard pilet	↑	↓	↓
Foulque macroule	↑	↑	↓
Oie cendrée	↑	↑	↑
Canard chipeau	↑	↑	↑
Bernache nonnette	↑	↑↑	↑
Fuligule milouin	→	↓	↓
Fuligule morillon	↕	↓	↓
Oie rieuse	↑	↑	↕
Garrot à œil d'or	→	↓	↓

Tendances temporelles hivernales des taxons étudiés en fonction des échelles considérées.
Les espèces principales pour au moins l'une des Unités Fonctionnelles sont figurées en gras et celles dont le suivi est moins adapté en italique.

Coût 2017

Donnée complète non récoltée

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat/Europe (animation du docob), Etat (dotation RNN, dotation PNR), Conseil Régional Normandie, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche, Fédération Nationale pour la Pêche en France

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces suivies : 17



Fiche mesure 31 :

Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs

Description :

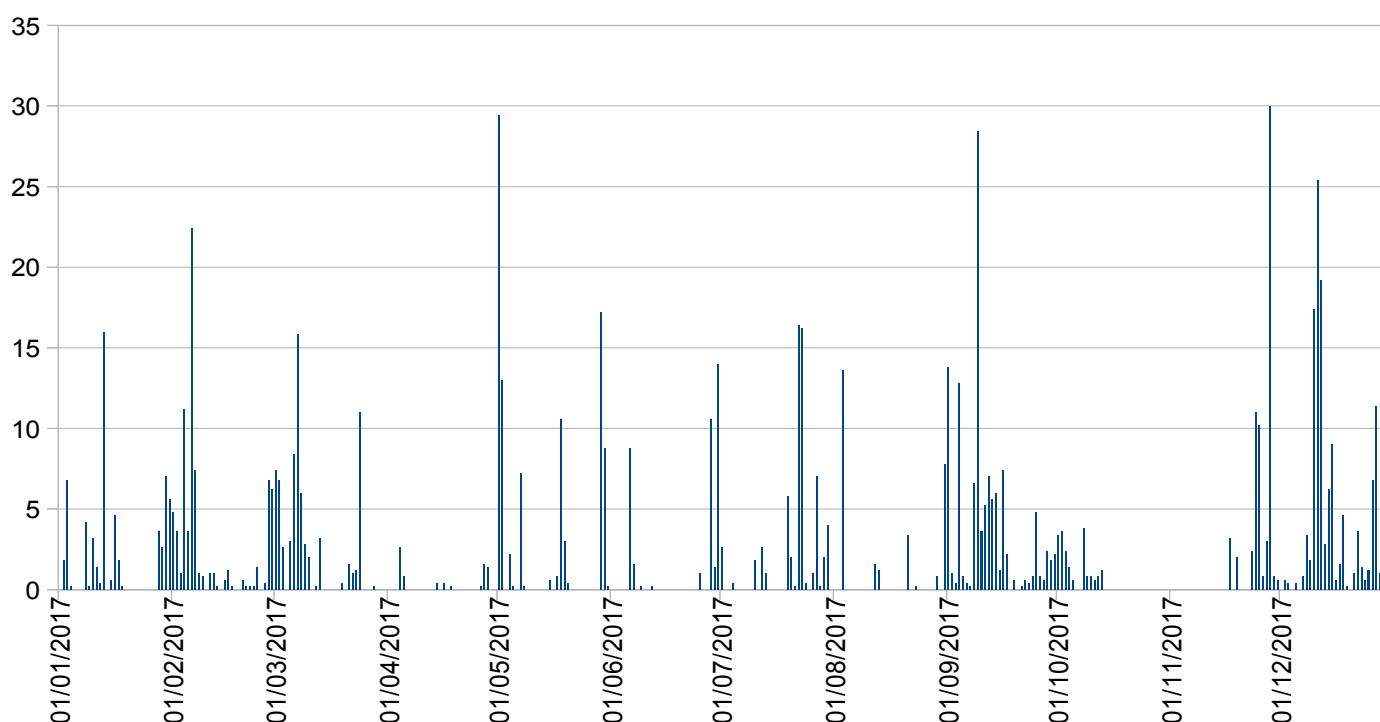
- Un réseau de mesure a été prévu lors de la modernisation des vannages du pont de la Barquette en 2002. Pour faire face à un réseau de mesure vieillissant après plus de 10 ans de mise en service et à un nombre important de stations hors service, le Parc a lancé un programme complet de réhabilitation achevé en mai 2015.

L'applicatif web de traitement automatisé (actualisée 4 fois par jour) et de valorisation des données, a été mis à disposition des acteurs de l'eau (en premier lieu les ASA) : <http://www.parc-cotentin-bessin.fr/reseamesure/reseau.php>

De façon à rationaliser l'investissement du Parc des Marais (temps agent et coûts à consacrer), la décision a été prise de se recentrer, pour l'avenir, sur quelques stations. Ainsi, avec la contribution du technicien ASA Douve/Taute, une hiérarchisation des stations au regard de leur apport vis-à-vis de la gestion des niveaux d'eau a été opérée.

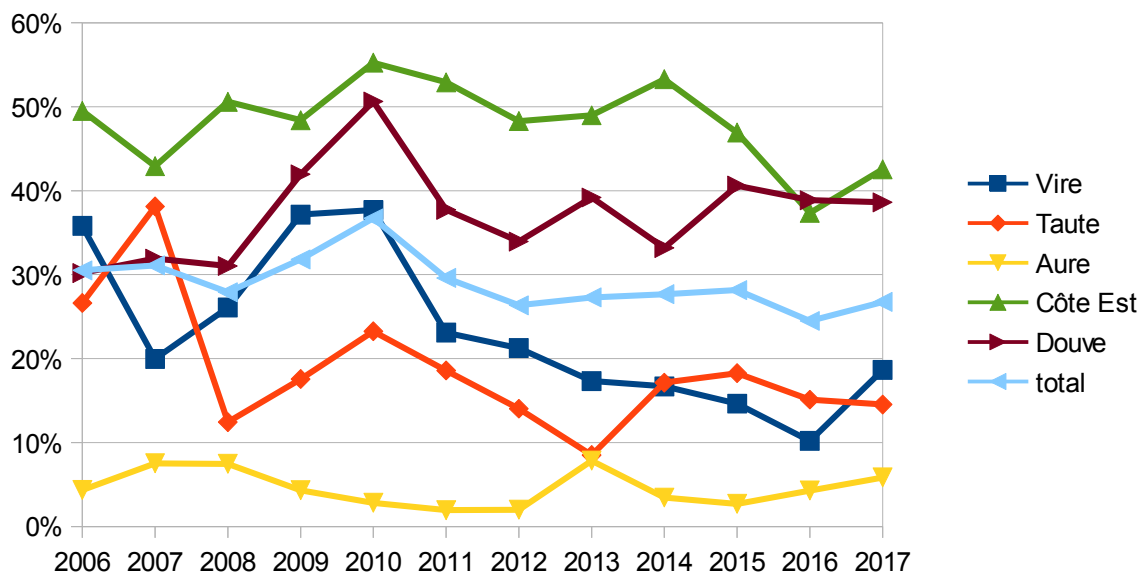
Ainsi, dans un premier temps, le réseau sera ramené aux 7 stations à caractère le plus opérationnel. Une huitième (pluviomètre de Doville) sera maintenue et une reprise en gestion pour les besoins spécifiques de la RNNSA.

Les 7 autres stations ne seront pas démantelées de sorte qu'elles puissent être réactivées, si nécessaire, dans le futur.



Pluviométrie à Doville

→ Un relevé décadaire de l'usage agricole sur 13 sites répartis sur les différentes vallées des marais du Cotentin et du Bessin est réalisé entre le 5 juin et le 15 août. L'échantillon couvre 1 300 ha.

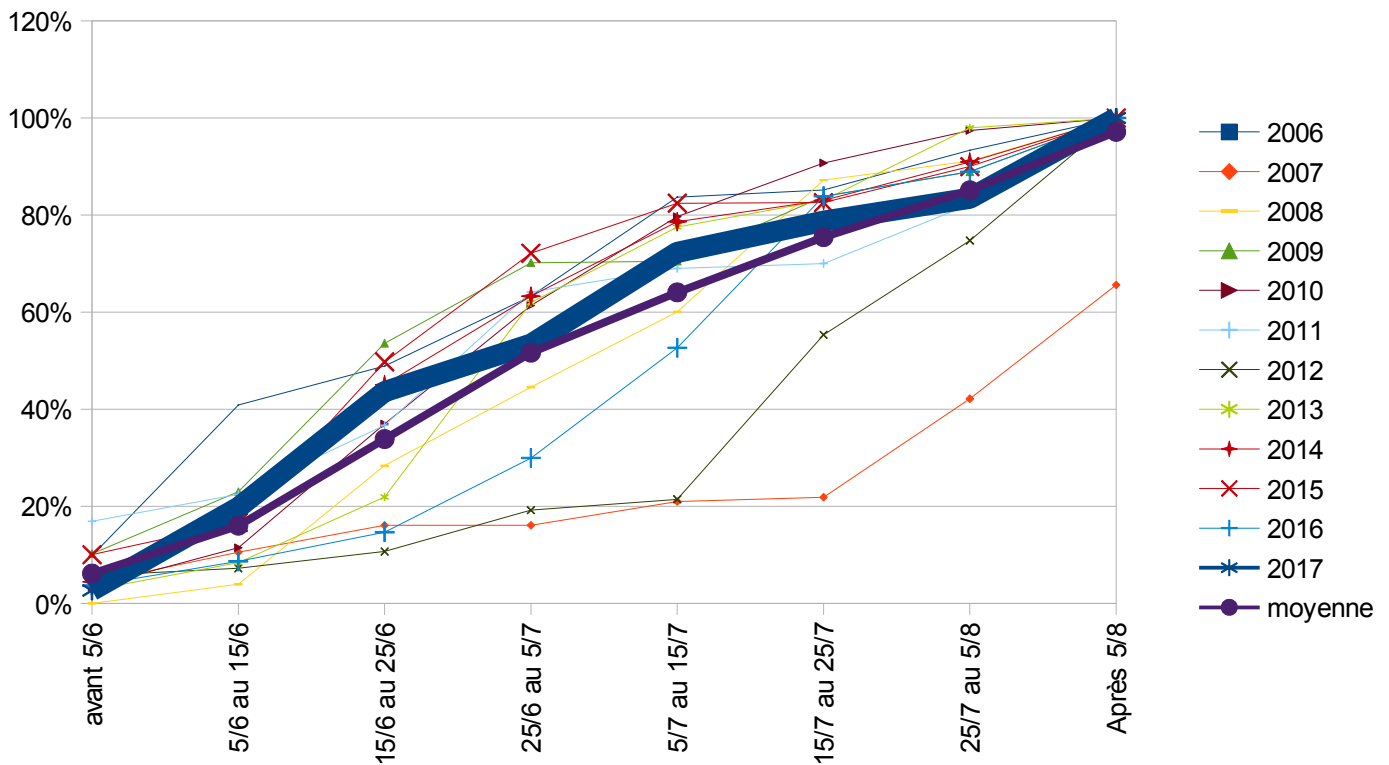


Evolution de la proportion de pâturage

On observe cette année une légère reprise dans la proportion de pâturage (26,75% de l'échantillon). Cette tendance est observable sur l'ensemble des vallées avec toutefois un bond important dans l'échantillon de la Vire (+8,5%).

Les dates de fauche de 2017 sont globalement dans la moyenne. On peut noter une légère avance en début de saison (mois de juin très favorable) puis un retard en fin de saison ; les fauches tardives ont été décalées fin août à cause des pluies.

La fauche a été particulièrement précoce sur la Côte est alors que dans les autres vallées cette année était plus proche de la moyenne.



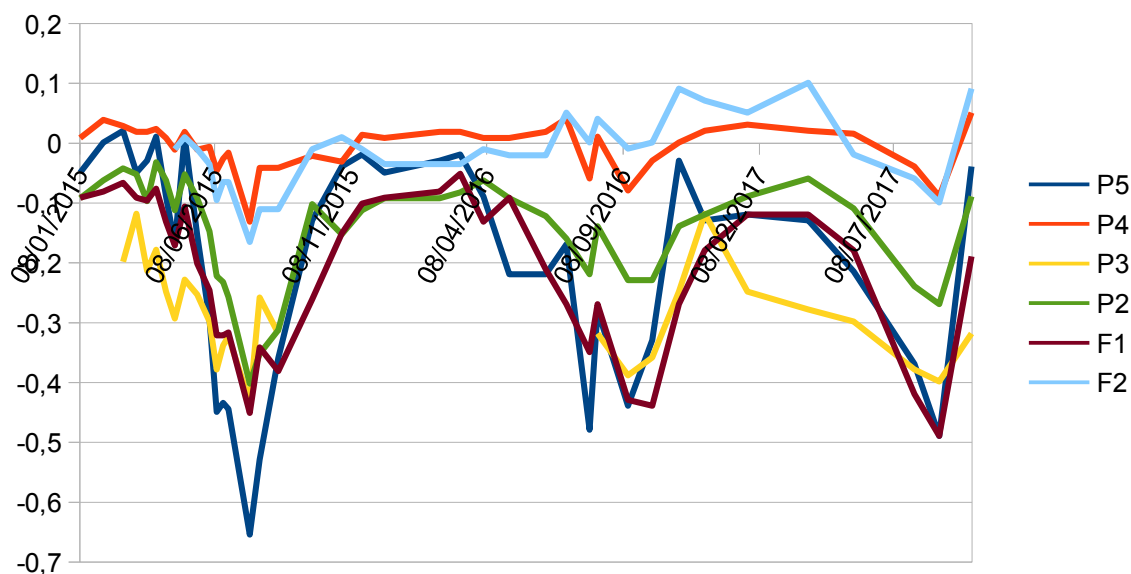
Evolution de la surface fauchée cumulée

➔ Un suivi hydrogéologique important est mis en place sur la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie (10 piézomètres dans la tourbe (dont 5 mis en place en 2014) et deux couples tourbe/nappe des sables).

En 2017, Les nappes sont restées en position sub-affleurante (dans les vingt premiers centimètres) jusqu'au mois de juin en raison notamment d'un cumul de pluies important en mai atteignant 133 mm (station de Doville).

Les températures de juin et juillet associées à un faible cumul de précipitations mensuel (40 mm seulement en juin) entraînent l'abaissement des nappes dans l'aquifère de la tourbe sur la période estivale. Malgré un très fort cumul de précipitation en août (80 mm), les niveaux d'étiage sont enregistrés fin août.

Les niveaux piézométriques indiquent une très faible variation du niveau d'eau en 2017 si on se réfère aux niveaux moyens d'étiage calculés sur la période 2007-2017.



Evolution des niveaux des nappes dans six piézomètres de la Sangsurière

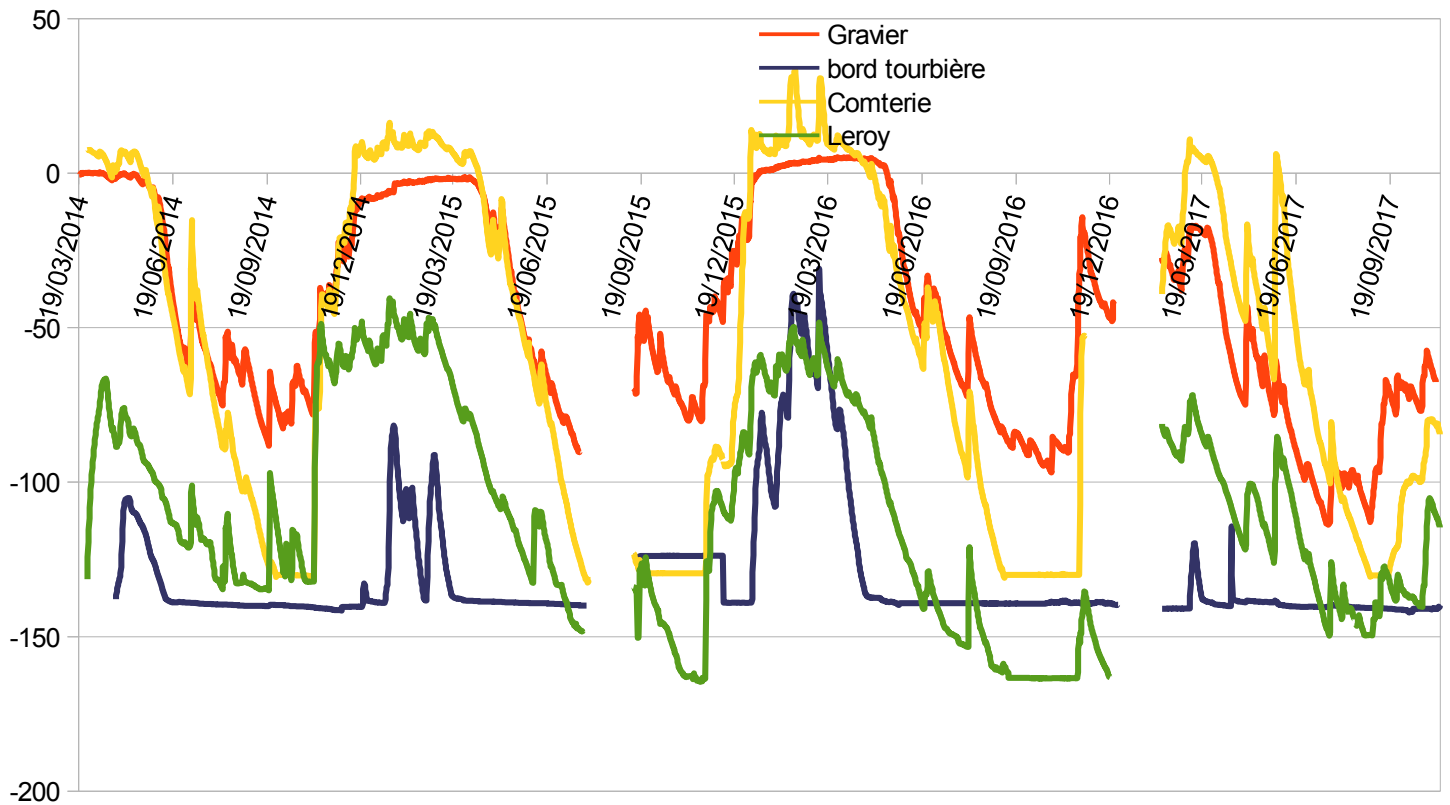
→ Un réseau de piézomètres a été installé en 2014 dans les marais périphériques de la tourbière de Baupte.

Sept piézomètres sont encore en service. Les enregistreurs n'ont pas fonctionné entre fin décembre 2016 et février 2017 pour cause de fin de vie des piles.

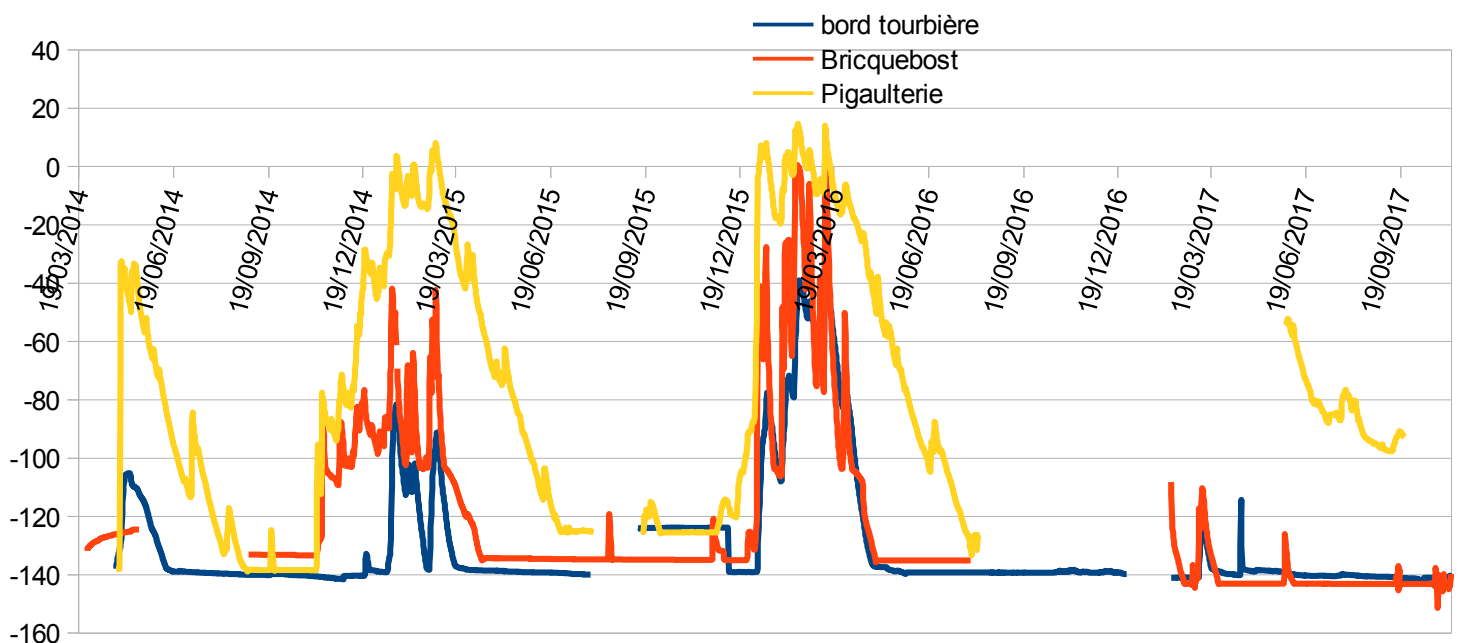
Les pluies peu abondantes de l'hiver 2016-17 se sont traduites par un ré-essuyage plus précoce.

Au marais du Gravier, on observe également cette année un niveau d'étiage plus bas que les années précédentes. Au contraire, au marais Leroy et à la Comterie, l'étiage semble avoir été moins sévère cette année.

La recharge est perceptible dès la fin septembre.

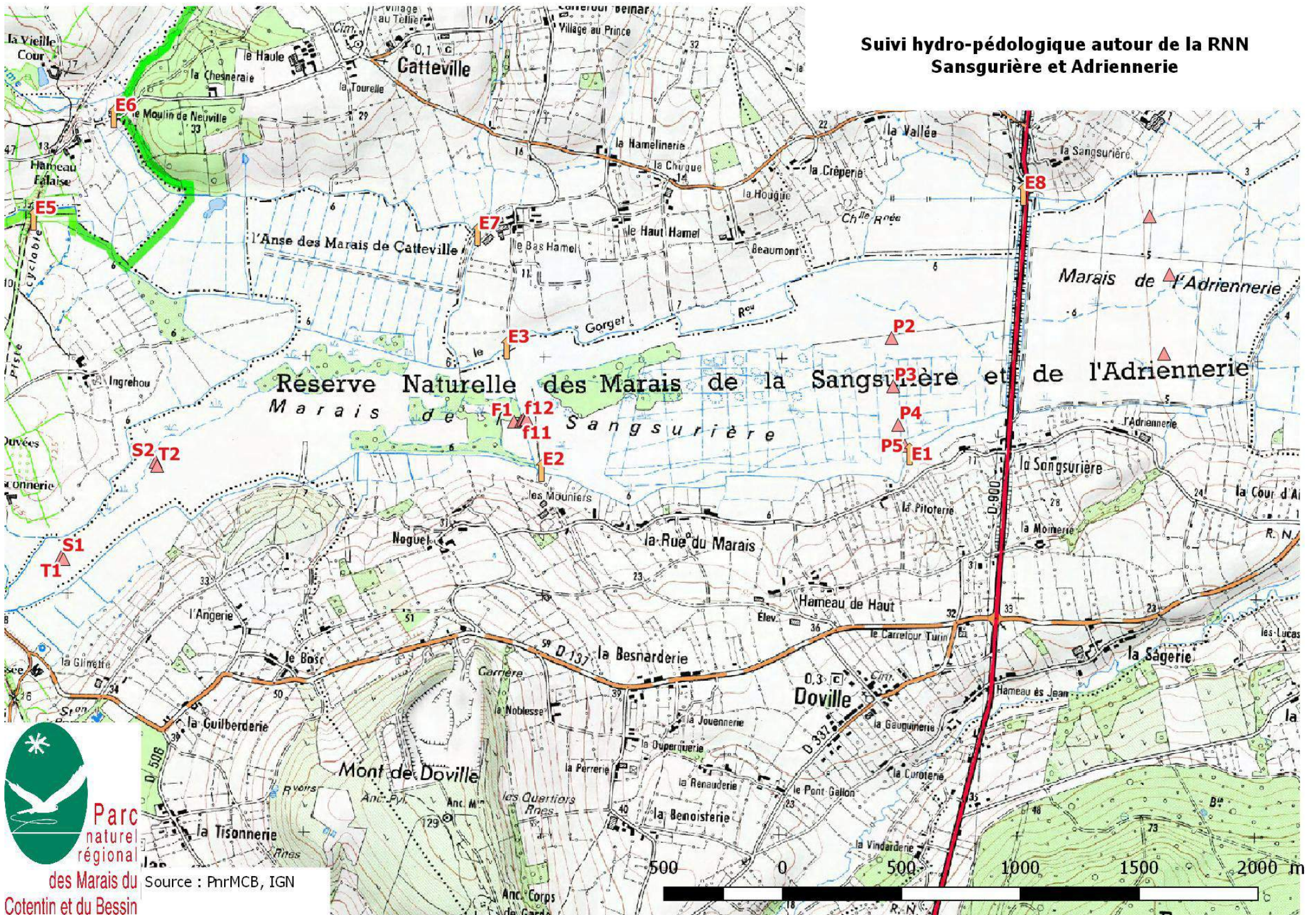


Evolution des niveaux des nappes dans quatre piézomètres autour de la Tourbière de Baupte 1/2



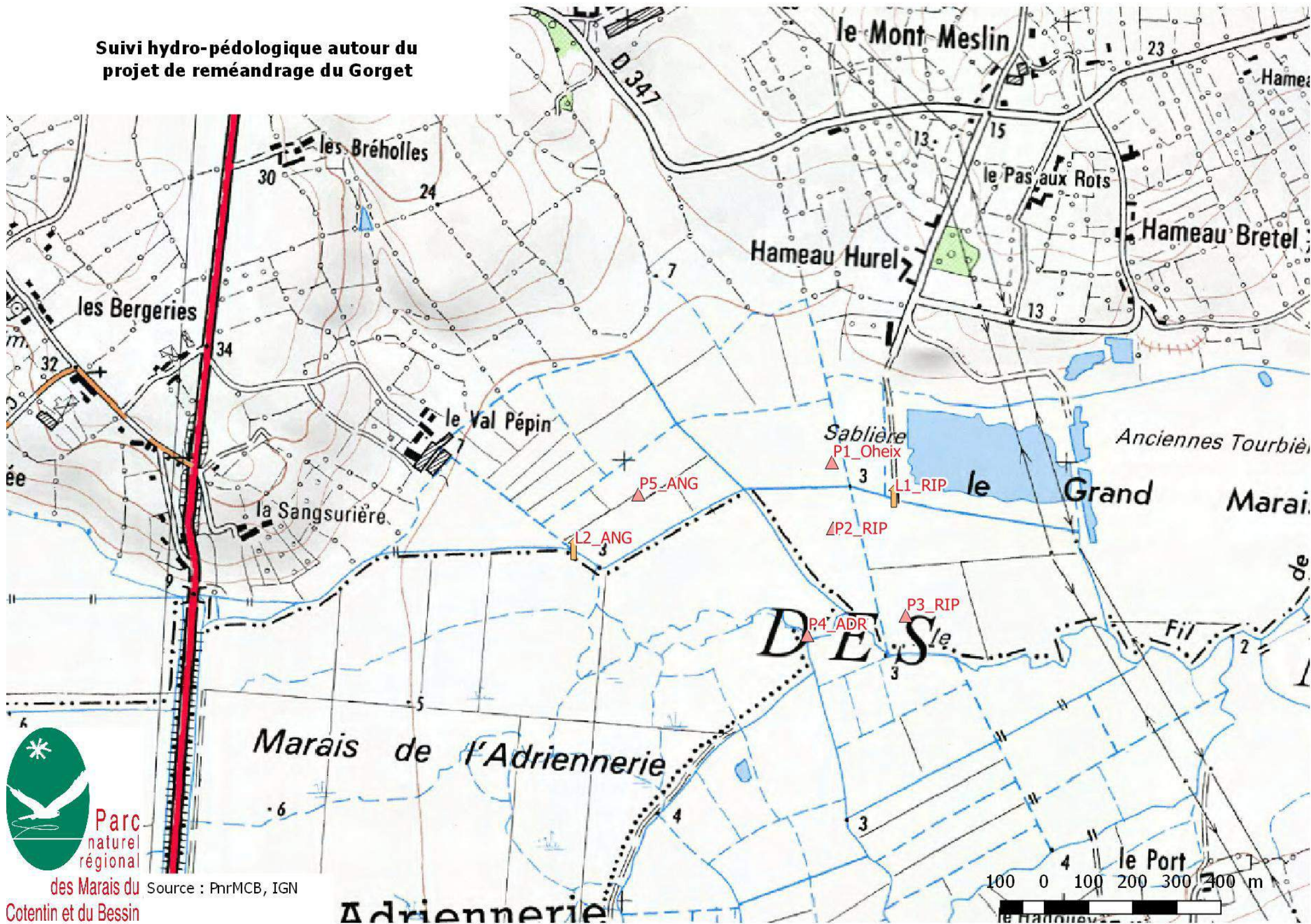
Evolution des niveaux des nappes dans quatre piézomètres autour de la Tourbière de Baupte 2/2

Suivi hydro-pédologique autour de la RNN Sansgurière et Adriennerie



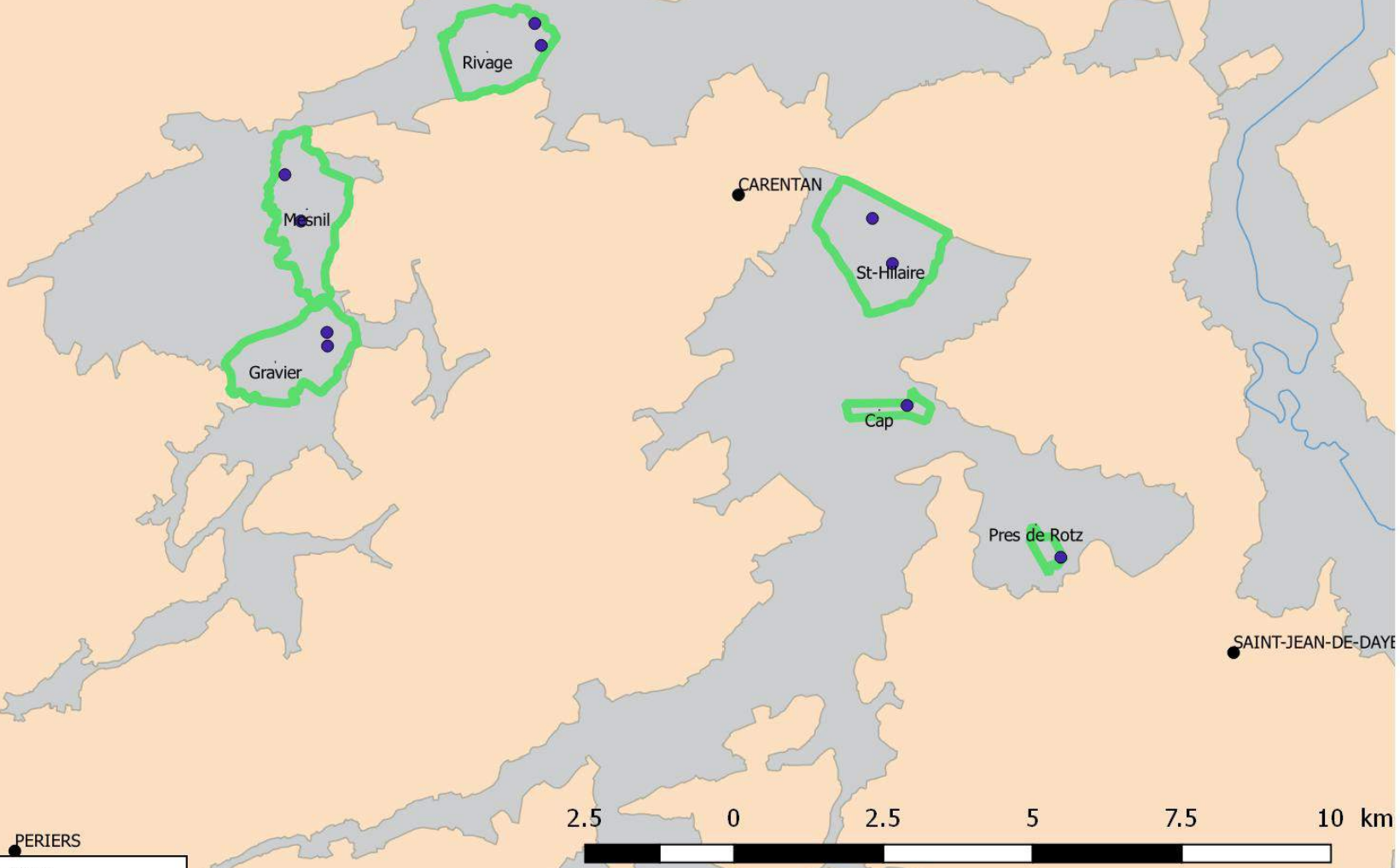
Source : PnrMCB, IGN

Suivi hydro-pédologique autour du projet de reméandrage du Gorget



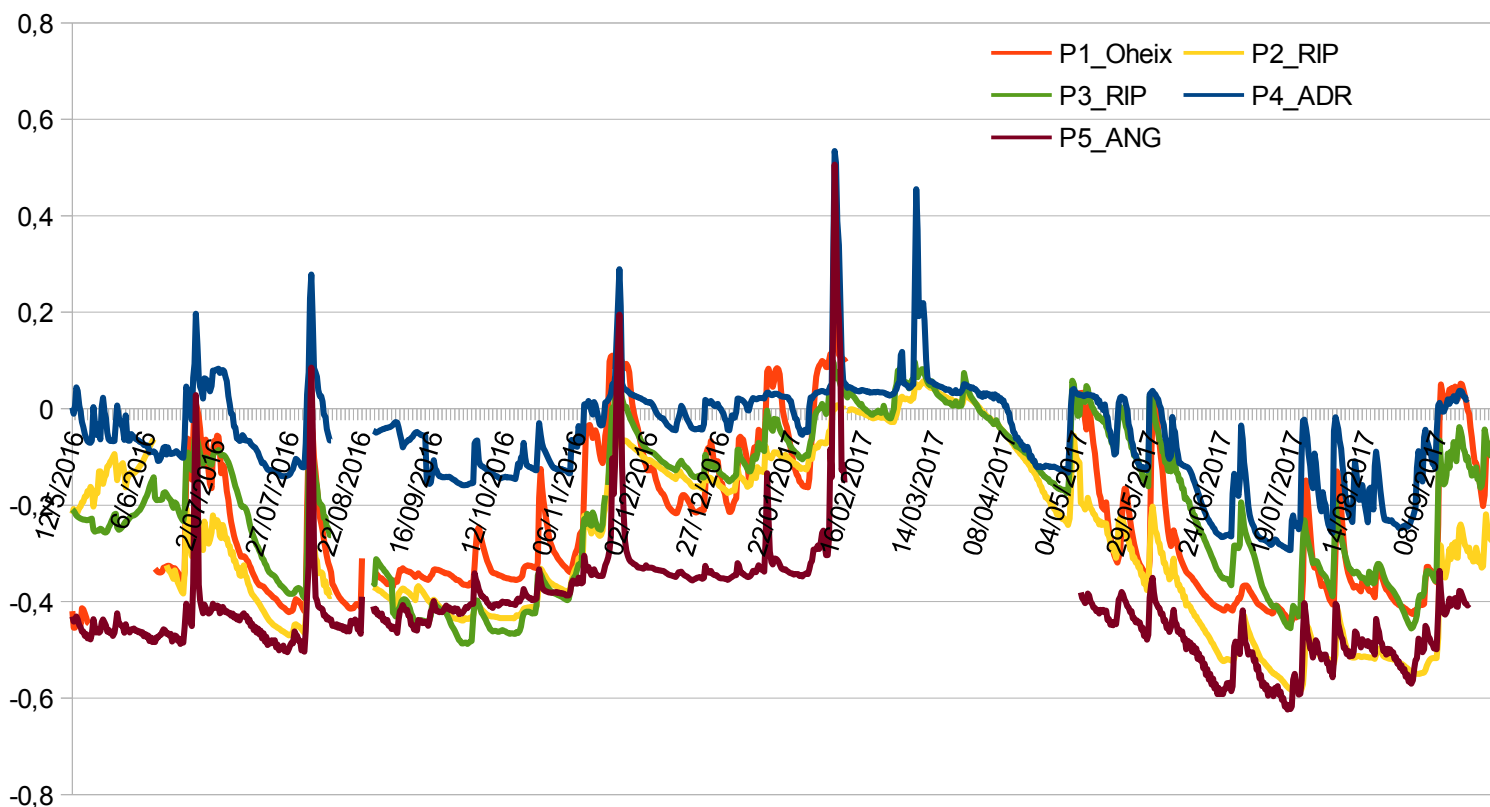
Source : PhrMCB, IGN

Suivi hydri-pédologique des parcelles du projet Agri ZH

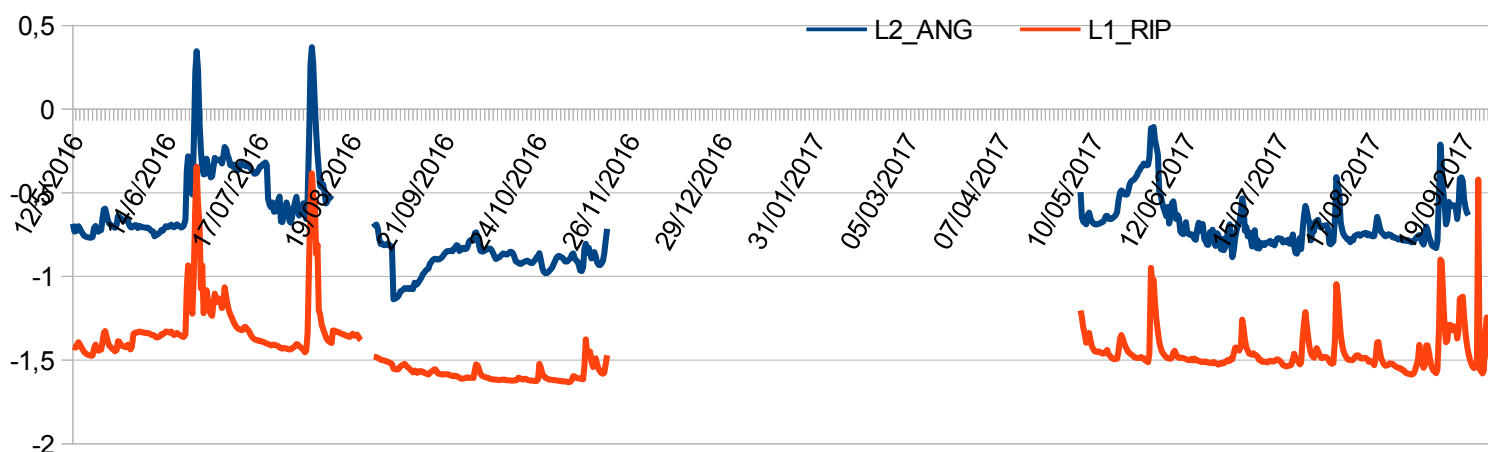


Source : PnrMCB, DREAL, IGN

➔ Dans le cadre du projet de reméandrage du Gorget (cf. Fiche mesure 14), un réseau piézométrique et limnimétrique a été installé autour du projet.



Evolution des niveaux piézométriques autour du Gorget



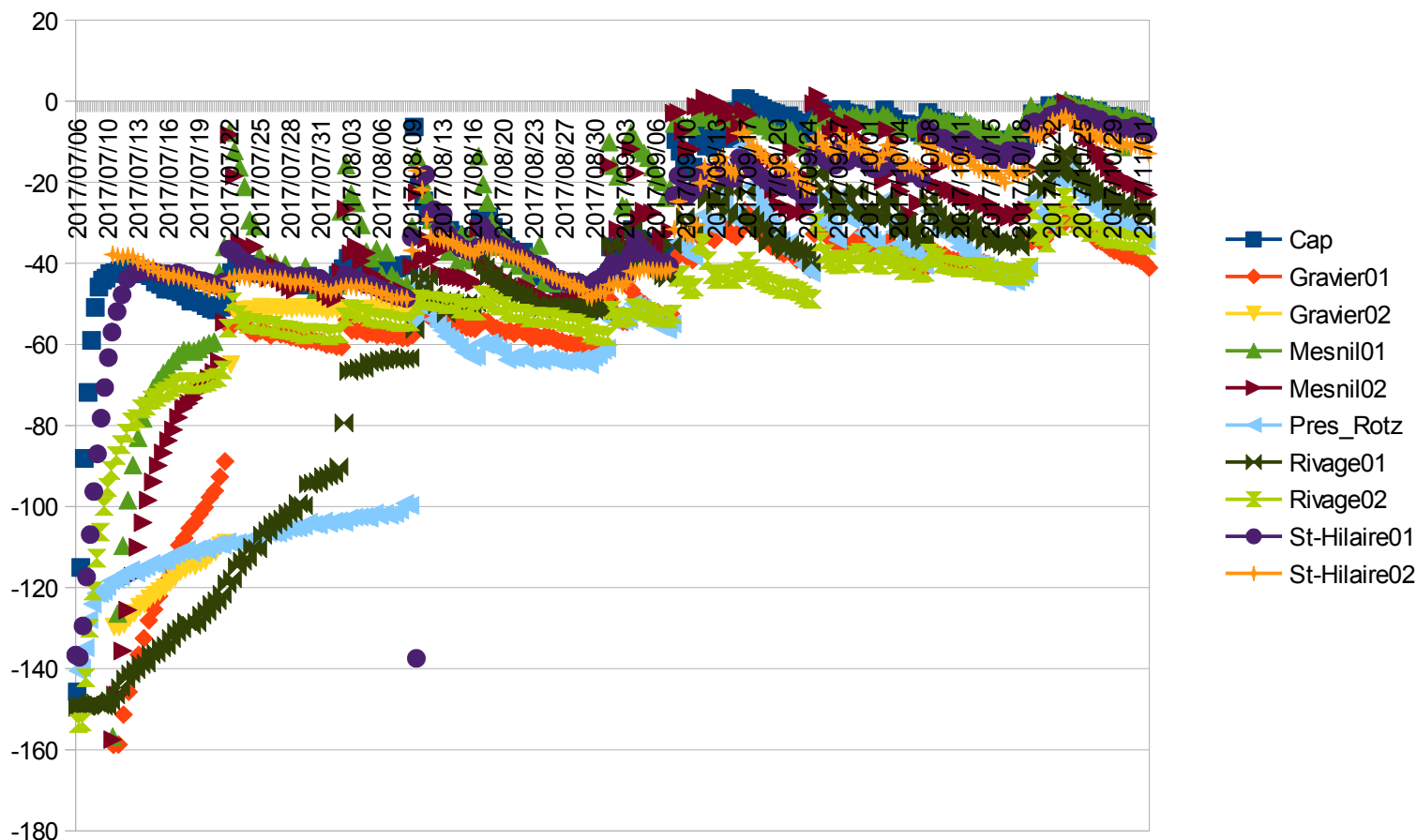
Evolution des niveaux du Gorget (par rapport aux tabliers des ponts)

On ne dispose pas d'un recul suffisant pour interpréter ces données. On peut toutefois remarquer que les étiages ont été plus marqués que l'an passé pour la plupart des piézomètres. Toutefois la recharge est plus précoce que l'an passé.



Pose d'un piézomètre

→ Dans le cadre du projet AgriZH (cf. Fiche mesure 29), les dix parcelles faisant l'objet d'une étude de la valeur agro-écologique ont été équipées de piézomètres.



Evolution des niveaux piézométriques sur les 10 sites AgriZH

La période de mesure est trop courte pour tirer des conclusions. On peut noter toutefois que la période de remplissage et d'équilibre entre la nappe et le piézomètre a été étonnamment longue sur plusieurs sites (Prés de Rotz, Rivage 01). Nous n'avons pas à l'heure actuelle d'explication à proposer pour ce phénomène.

Coût 2017

10 000 €

Financement

Région/FEADER

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de suivis « abiotiques » : 6

Nombre de suivis « travaux » : 0



Fiche mesure 32 :

Améliorer les connaissances sur les espèces

Description :

Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola* :

Une seule station de baguage a été installée sur le site pour caractériser le passage post-nuptial de cette espèce cette année :

- RNR marais de la Taute (Cap) (GONm) : entre le 4 août et le 19 août : 22 phragmites aquatiques bagués.

Quatre Phragmites aquatiques ont également été capturés lors des opérations Tarier/flavéole, hors protocole ACROLA.



Phragmite aquatique

Tarier des prés et Bergeronnette flavéole

En 2016, le GONm a entamé une étude sur l'écologie de ces deux espèces via un programme de marquage par bague colorée. Cette étude est centrée sur la RNR des marais de la Taute.

217 Tariers des prés ont été bagués générant 125 contrôles. Les densités s'échelonnent entre 1,2 et plus de 5 couples/10ha, en progression par rapport à 2016. Une dizaine de nids ont pu être suivis. Le taux de réussite est excellent : $\pm 90\%$ sur l'ensemble des sites suivis.

104 Bergeronnettes flavéoles ont été baguées générant 40 contrôles. La densité n'est élevée que sur les Défends (environ 5 couples/10ha). Le taux de réussite est supérieur à l'an passé

et supérieur à 50%.

Chiroptères

En complément des suivis routiers réalisés dans le cadre de Vigie-Chiro à l'échelle du Parc, des inventaires ont été réalisés avec une méthode similaire dans le marais.

Ce travail a été l'occasion d'effectuer une synthèse des données précédemment acquises par points d'écoute.

Les 647 données récoltées dans les Marais du Cotentin et du Bessin ont permis d'identifier 14 taxons de chauves-souris. 65% des mailles 5*5 km incluant du marais fournissent au moins une donnée. La plupart des mailles non inventoriées ne contiennent que des surfaces marginales.

On peut donc considérer que la couverture territoriale est bonne.

La Pipistrelle commune est l'espèce la plus fréquente et la plus abondante, suivie du groupe « Pipistrelle de Kuhl / de Nathusius ». Viennent ensuite la Sérotine commune et le groupe des Murins puis la Barbastelle.

Les espèces ubiquistes au vol peu manœuvrable dominent le peuplement mais plusieurs autres évoluant habituellement dans des milieux fermés exploitent les lisières et/ou les boisements disséminés dans les marais.

La première étude menée par le GMN en 2010 estimait que sur les huit points d'écoute échantillonnés, l'activité moyenne était relativement élevée. Une comparaison rapide avec quelques références prises dans le bocage normand ou en forêt abonde dans ce sens.

Cependant, la comparaison des transects routiers Vigie-Chiro ne révèle que peu de différences de niveau d'activité entre le marais et le bocage sauf pour la Sérotine commune, moins abondante dans le marais.

La poursuite de ce travail avec des méthodes permettant des comparaisons avec d'autres sites ou types de milieux serait intéressante.

Ecrevisse à pattes blanches

Suite à un signalement par un riverain, une population d'Ecrevisse à pattes blanches a été mise en évidence sur une petite portion du Lozon en amont des marais.

Coût 2017

non évalué

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional, Europe (FEADER), Etat

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces concernées : 5



Ecrevisse à pattes blanches



Fiche mesure 33 :

Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise

Description

Des opérations de mise en défens des toiles communautaires ont été mises en place sur les principales stations de l'espèce en collaboration avec les exploitants agricoles.

Cela permet de préserver les toiles de leur destruction par la fauche. Les toiles se déplaçant d'une année sur l'autre, les exclos bougent de la même manière, permettant ainsi leur entretien et un bon développement de la Succise.

En 2017, 93 toiles ont été mises en exclos sur l'Adriennerie. En y ajoutant celles situées dans les parcelles non fauchées cette année, c'est 64% de la population qui est ainsi protégé.

Coût 2017

Non évalué

Financement

Etat/Europe (animation du docob), Etat (dotation RNN)

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 1

Surfaces mises en défens : non renseigné



Fiche mesure 34 :

Rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise

Description

La Sablière de Selsoif riveraine de la population de l'Adriennerie doit dans le cadre de ses mesures compensatoires mettre en œuvre une gestion favorable au Damier de la Succise sur des parcelles situées entre l'Adriennerie et la sablière. Ces parcelles ont été choisies car la reproduction du papillon y a été observée entre 2003 et 2006. Trois modalités sont testées sur des placettes d'environ 1000 m² :

- fauche haute (8 à 10 cm),
- fauche très tardive (fin d'été),
- fauche une année sur deux.

En 2017, des adultes ont été repérés en vol sur le site. Toutefois la localisation de ces observations dans des zones de passage d'engins n'a pas permis de les sélectionner pour la mise en œuvre des fauches différenciées.

Coût 2017

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 1

Surface : 3 000 m²



Fiche mesure 35 :

Animer une réflexion prospective sur l'évolution du trait de côte

Description

Etude de dangers des systèmes d'endiguement de la côte Est

La consultation a été lancée au printemps 2016. La prestation d'une durée prévisionnelle de 12 mois a officiellement débuté le 02/09/2016. Elle concerne l'ensemble des ouvrages classés de la côte Est, sauf les digues de l'ASA du Grand Vey qui n'a pas souhaité intégrer le groupement de commande. Non prévue initialement, la CCBDC et les membres du

groupement bénéficieront finalement d'une aide de l'Etat à hauteur d'environ 58 % des coûts d'étude. 5 comités de pilotage ont été organisés en 2017. Les études de dangers ont été livrées aux gestionnaires en fin d'année 2017.

Diagnostic du cordon dunaire en érosion sur le secteur d'Utah Beach

Parallèlement à la réalisation de l'étude de dangers, le bureau d'étude a été missionné pour étudier le cordon dunaire en érosion sur le secteur d'Utah Beach (Sainte-Marie-du-Mont), afin de trouver des solutions de défense de ce site à enjeux (musée du débarquement, ZA Conchylicole, camping, habitations) sur le moyen terme. Plusieurs scénarios ont été étudiés (protection du talus en enrochement, protection du talus par géocomposite, épis perpendiculaire à la plage, brise lame, protection dormante du talus, pieux bois, changement de la granulométrie, rechargement régulier en sable, ganivelle / fascine/ oyat, délocalisation). A ce stade, la solution de rechargement régulier en sable semble être la plus adaptée.

Projet "Notre littoral demain – Côte Est Cotentin »

Le Parc assiste la communauté de communes de la baie du Cotentin (CCBDC), et la Communauté d'agglomération le Cotentin dans le cadre de la démarche « Notre littoral pour demain », qui porte sur la réalisation sur la côte Est du Cotentin, d'une étude prospective permettant de quantifier et de chiffrer les intérêts et enjeux socio-économiques, environnementaux et patrimoniaux sur l'ensemble de l'unité hydro-sédimentaire concernée, et la définition d'une stratégie de gestion durable de la bande côtière.

Prévue sur une durée prévisionnelle de 26 mois, la prestation a été lancée officiellement en juin 2017. Un 1^{er} atelier de concertation a été organisé le 14/12/2017 (3 sites), associant un total de 150 personnes (habitants, élus, agents, membres d'ASA...). 4 autres séminaires de concertation seront organisés en 2018.

Coût 2017

Non évalué

Financement

Non évalué

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de réunions : 8

Le littoral manchois : un défi pour le siècle à venir

L'érosion du littoral est devenue une vraie préoccupation. Avec l'aide de scientifiques, les élus réfléchissent aux moyens de s'adapter à cette problématique. La population est associée.

Le débat

Il y a trois ans, la Région lançait l'appel à projets : Notre littoral pour demain, avec pour objectif de mobiliser et soutenir les élus du littoral afin qu'ils s'engagent dans une gestion durable de la bande côtière. Un problème qui concerne l'ensemble du département, soit plus de 250 km de littoral des Veys à Granville.

La communauté d'agglomération du Cotentin et plusieurs communautés de communes sont au travail. « **Toutes ces réflexions visent à anticiper les conséquences des changements climatiques d'ici à 100 ans** », déclare Bernard Lebaron, vice-président à la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Après une phase de formation, les collectivités souhaitent poursuivre la dynamique engagée. « **Elle repose sur la mise en place d'un travail participatif et une réelle concertation avec les habitants, acteurs économiques et usagers du littoral.** » Des réunions auront lieu avec les habitants et les élus qui le désirent pour évoquer les problèmes et les éventuelles solutions à apporter.

La population concernée

Ce diagnostic territorial partagé doit permettre de définir des stratégies pour les deux prochaines années.

« **Pour anticiper et s'adapter au mieux aux impacts du réchauffement climatique et à la hausse du niveau marin** », poursuit le vice-président. « **Il est nécessaire de se projeter pour dessiner une stratégie. Toutes les réflexions sont bonnes mais ces théories à 100 ans ne sont pas fiables** », se rassure Guy Cholot, le maire de Portbail.

Ces communautés se sont allouées les services de scientifiques. La question est de savoir quelle stratégie adopter. « **Soit on ne fait rien. Soit on défend en eniguant le lit-**



Bernard Lebaron, de la communauté d'agglomération du Cotentin, Pierre Aubril, de la Communauté de communes de la baie du Cotentin et Jean-Pierre Lhonneur, son président, affichent une réelle envie d'anticiper les conséquences du changement climatique sur le littoral.

toral mais c'est financièrement et techniquement irréalisable. La solution la plus plausible est de s'adapter selon les sites et les enjeux économiques et autres, déclare Pierre Aubril, vice-président de la Communauté de communes de la baie du Cotentin. Une volonté qui devra être affichée par les acteurs de terrain. **La montée de la mer aura aussi une incidence sur la qualité de l'eau potable.** »

La population doit être consciente du phénomène. « **Il va falloir être**

cohérent et parler d'une seule voix entre élus et services de l'État pour l'urbanisme », insiste Jean-Pierre Lhonneur, président de la Communauté de communes de la baie du Cotentin.

Le changement climatique impactera également l'agriculture côtière, la conchyliculture ainsi que les infrastructures du littoral. La vulnérabilité des biens et des personnes dans les zones submersibles se fait déjà ressentir. « **Certains propriétaires en bord de mer ont du mal vendre**

leurs maisons et des assurances commencent à augmenter leurs tarifs dans ces zones dites submersibles », insiste Bernard Lebaron.

Des choix dans les investissements seront indispensables. « **Toute la population du littoral et du bocage doit être partie-prenante. Nous invitons tous les habitants à participer aux réunions d'informations du jeudi 14 décembre. Les renseignements peuvent être pris au 02 33 71 90 90.** »

Article parue dans Ouest-France



Fiche mesure 36 :

Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral

Description

		Début	Fréquence	Paramètre suivis	Objectifs
ROCCH : Réseau d'observation de la contamination chimique	mollusque	1974	1 / an	9 Métaux, PCB, HAP, TBT, lindane et DDT et dérivés	Présence de contaminants chimiques dans les chairs des mollusques et les sédiments
	sédiment	1979	1 an sur 10		
	TBT	2003	2 / an		
REMI : Réseau de contrôle microbiologique		1989	2, 3 ou 12 / an	Bactéries dans la chair des coquillages	Contrôle microbiologique des zones conchylicoles
REPHY : Réseau de suivi du PHYtoplancton		1985	2 à 4 / mois	Phytoplancton toxique	Prévention des intoxications liées à la consommation de coquillages
RHLN : Réseau Hydrologique Littoral Normand		2000	2 à 4 / mois	T°, salinité, nutriments (N, P, Si), chlorophylle, O ₂ , phytoplancton	Evaluation de l'état d'eutrophisation (directive nitrate) et de l'état écologique des masses d'eau (DCE)
REBENT : Réseau de suivi des biocénoses benthiques		2007	variable	Peuplements benthiques (faune/flore).	Evaluation de l'état écologique des habitats benthiques (DCE).
REPMI : Réseau national de surveillance de la qualité de l'eau et des sédiments des ports maritimes.		1997	eau : 4 / an	Physico-chimie*, Bactériologie	Contrôle la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux et des sédiments portuaires
			Séd : 1 / an	métaux, TBT, hydrocarbures, PCB	
Suivi bactériologique des zone de Baignade		-	1 à 2 / mois en saison	Bactériologie	Classement bactériologique des eaux de baignades

A notre connaissance, pas de nouveautés dans ce domaine. **Principaux réseaux de suivi institutionnels**

Coût 2017

Non évalué

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Départemental de la Manche, Conseil Départemental du Calvados, Etat, Comité Régional des Pêches Maritimes

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de suivis : 6



Fiche mesure 37 :

Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles

Description

Le dispositif de balisage sur les plages afin de protéger quelques portions de littoral en faveur du Gravelot à collier interrompu n'a pas pu être mis en place cette année. En effet, l'instruction de la demande d'AOT n'a pu intervenir à temps.

Une demande de contrat Natura 2000 a été déposée par la commune d'Aumeville-Lestre fin 2016. Le délai de réponse des services instructeurs puis l'indisponibilité de l'entreprise retenue n'ont pas permis d'effectuer les travaux en 2017. Ils sont prévus en début d'année 2018.



Poussin de Gravelot à collier interrompu

Coût 2017

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : 0

Linéaire de côte concerné : 0



Fiche mesure 38 :

Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral

Description

Le protocole suivant est mis en œuvre depuis plusieurs années sur le littoral de la côte Est (15,5 km sur 19 km de plage totaux) :

- ramassage complet après la marée d'équinoxe de printemps,
- pendant le printemps et l'été, ramassage des macro-déchets d'origine humaine uniquement, sans passage sur le haut de plage.

Depuis l'an passé, des ramassages hivernaux sont également programmés.

Sur les herbus de Ste-Marie du Mont, 7m³ de déchets ont été collectés. 24,6 m³ ont été ramassés sur les plages de la Communauté de Communes Baie du Cotentin cette année ; soit au total 19 m³ de moins que l'an passé.

Près de 50% des déchets collectés sont issus de l'activité conchylicole (en augmentation de 10% par rapport à l'an passé). 1/3 sont assimilables à des déchets ménagers.

En légère baisse par rapport à 2016, plus de 17% des déchets sont issus de la pêche et de la plaisance (filets, cordages, gants, casiers...).

Sur le linéaire de l'ancienne Communauté de Communes de la région de Montebourg, (intégrée à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin) environ 15 m³ de déchets ont été enlevés soit 4 m³ de moins que l'an passé. 27% des déchets sont issus de la conchyliculture, 27% de la pêche/plaisance et 34% sont assimilables à des déchets ménagers.

Coût 2017

Donnée complète non renseignée

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire de côte concerné : 15,5 km



Fiche mesure 39 :

Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral

Description

Le Conservatoire du Littoral a délimité un périmètre d'intervention de 120 ha centré autour du massif d'Utah-Beach.

Une parcelle de 0,05 ha a été achetée cette année (hors site Natura 2000).

Aucune acquisition n'a été réalisée par le Conseil Départemental de la Manche sur le site de l'ENS des dunes d'Aumeville-Lestre et Crasville.

Coût 2017

Non évalué

Financement

Non évalué

Indicateur de mise en œuvre

Surface acquise : 0,05 ha



Fiche mesure 40 :

Promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs)

Description

Cf. Fiche mesure 12 pour un point d'avancement des SAGEs.

Coût 2017

Non évalué

Financement

Collectivités, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indicateur de mise en œuvre

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : en cours

Évaluation des incidences des projets

Il s'agit ici de faire état des projets ayant un impact potentiel ou avéré sur les sites et particulièrement ceux soumis à évaluation Natura 2000. Le Parc a été consulté sur les projets suivants :

- ✓ PLUi de l'ancienne Communautés de Communes de La Haye du Puits,
- ✓ SCOT Bessin
- ✓ Curage de mare de gabion : 1 dossier,
- ✓ Déplacement de poste de tir : 4 dossiers,
- ✓ Course à pied (Les Marathonniens d'Isigny sur Mer),
- ✓ Base ULM à Catz/ Les Veys,
- ✓ Confortement de voie ferrée à Montmartin-en-Graignes.

Suivi des mesures compensatoires

Projet	Principaux engagements sur les sites Natura 2000	Etat d'avancement
RN 174	Acquisition et gestion conservatoire de 30ha de marais	Soldé
THT Cotentin-Maine	Enfouissement HT Alerie-Terrette	Soldé
	Enfouissement HT Périers-Terrette	Soldé
Sablère de Selsoif	Fauche expérimentale en faveur du damier de la Succise	Mise en oeuvre
Tourbière de Baupte	Mise en œuvre d'une remontée progressive des niveaux d'eau	Mise en oeuvre
	Modelage de berges diversifiées	
	Création d'ilots	
	Mise en place d'au moins deux radeaux flottants	
Extension usine Isigny/Ste-Mère	Création d'une mare	Pas d'informations
	Implantation d'une bande enherbée en bordure du site	

Récapitulatif budgétaire 2017

Intitulé	Maître d'ouvrage	Maître d'oeuvre	Budget	Financeurs
Contractualisation MAEC (somme des contrats en cours)	CRN	PNRMCB	1 836 700,00 €	AESN/MAAF/FEADER
Aménagement parc contention marais communaux	Syndicat sangsurière	entreprise	4 335,00 €	CRN
Fauche cladiaie Sangsurière(contrat Natura 2000)	PNRMCB	entreprise	20 461,00 €	MEDDE/FEADER
Travaux RNNDB	PNRMCB	entreprise	550,00 €	AESN
Travaux Pré du Commun	CEN-BN	entreprise	12 000,00 €	DREAL
Travaux ENS ponts d'Ouve	PNRMCB	entreprise	1 414,00 €	AESN/CD50/CRN
travaux ENS Aumeville	CD 50	entreprise	11 006,00 €	CD 50
travaux ENS Auxais	CD 50	entreprise	51 260,00 €	CD 50/DREAL
Acquisition Utah-Beach	CELRL	/	Non renseigné	CELRL
Nettoyage de plages	CCBC	entreprise	6 600,00 €	CCBC/AESN
Nettoyage de plages	CAC	entreprise	Non renseigné	CCM/AESN
Entretien courant remises anatisés	FDCM, SyMEL, PNRMCB	/	Non renseigné	AESN/MEDDE/CD50/SyMEL
Entretien réseau AS	AS	entreprise	210 067,00 €	AS/AESN
Lutte collective Ragondin et rat musqué	FDGDON	/	Non renseigné	AESN/CD50/collectivités
Lutte Crassule de Helms et Jussie	CEN-BN	entreprise	127 111,00 €	AESN/Syndicat de la Vire
Lutte Myriophille du Brésil (amont)	CEN-BN	/	Non renseigné	AESN/FEADER/CRBN/Nature&Découvertes
Animation du programme et suivis (pour partie)	DREAL	PNR MCB	66 526,00 €	AESN/FEADER
Cartographie de la végétation des marais phase 2	PNRMCB	entreprise	131 471,00 €	AESN/FEADER
Suivi Phoque veau-marin	PNRMCB	BE	7 260,00 €	MEDDE/FEADER
Suivi habitats biomorphosédimentaires	PNRMCB	GEMEL	13 000,00 €	AESN/FEADER
Indice Abondance Saumon	FDPPMA 50	/	Non renseigné	FDPPMA 50/FNPF/AESN/CRBN
Suivi Claies de Vire	FDPPMA 50	/	Non renseigné	FDPPMA50/CD50/CRBN/AESN
Suivi oiseaux nicheurs	PNRMCB	GONm	32 863,00 €	AESN/CRN/MEDDE

Programme d'action prévisionnel 2018

Intitulé	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Budget	Financeurs
Animation du programme et suivis (pour partie)	DREAL	PNR MCB	56 435,00 €	AESN/FEADER
Contractualisation MAEC	CRN	PNRMCB	5 33 540,00 €	AESN/FEADER
Fauche cladiaie Sangsurière(contrat Natura 2000)	PNRMCB	entreprise	28 458,00 €	MEDDE/FEADER
Coupe de rejets de ligneux dans la cladiaie (contrat Natura 2000)	PNRMCB	entreprise	20 078,00 €	MEDDE/FEADER
Aménagement SPPL Aumeville-Lestre (contrat Natura 2000)	Commune	entreprise	10 060,00 €	MEDDE/FEADER
Entretien réseau de fossés RNR Taute	GONm	entreprise	1 350,00 €	AESN/CRN/FEADER
Entretien réseau de fossés et clôtures RNN Beauguillot	PNRMCB	entreprise	25 777,00 €	AESN/FEADER/CELRL
Entretien mares RNN Beauguillot (contrat Natura 2000)	PNRMCB	entreprise	2 391,00 €	AESN/FEADER
Travaux ENS des Ponts d'Ouve (contrat Natura 2000)	PNRMCB	entreprise	12 778,50 €	AESN/FEADER
Restauration ENS Auxais/Roselière des Rouges-Pièces	CD50	entreprise	5 000,00 €	MEDDE/CD50
Entretien réseau AS	AS	entreprise	230 000 €	AS/AESN
Lutte collective Ragondin et rat musqué	FDGDON	/		AESN/CD50/collectivités
Lutte Myriophille du Brésil	Ent. CARGILL, AS Douve	/	?	CARGILL/AESN
Lutte Crassule de Helms	SV	/	?	?
Lutte jussie	SV	/	?	?
Entretien courant remises anatidés	FDCM, SyMEL, PNRMCB	/	?	AESN/MEDDE/CD50/Sy MEL
Suivi Phoque veau-marin	PNRMCB	entreprise	7 260,00 €	MEDDE/FEADER
Cartographie habitats naturels	PNRMCB	entreprise	151 407,00 €	AESN/FEADER
Suivi Claies de Vire	FDPPMA 50		?	FDPPMA50/CD50/CRN/AESN
Indice Abondance Saumon	FDPPMA 50	/	?	FDPPMA 50/FNPF/AESN/CRN
Suivi limicoles côtiers et anatidés	PNRMCB	régie	/	MEDDE
Acquisitions Utah Beach	CELRL	/	?	CELRL
Acquisitions ENS Aumeville/Auxais/Roselière des Rouges-Pièces	CD50	/	?	CD50

AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie, **AS** : Association Syndicale de Bas-Fonds, **CAC** : Communauté d'Agglomération Le Cotentin, **CBC** : Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, **CD** : Conseil Départemental, **CELRL** : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, **CEN-BN** : Conservatoire des Espaces Naturels de basse-Normandie, **CRN** : Conseil Régional de Normandie, **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, **ENS** : Espace Naturel Sensible, **FDCM** : Fédération Départementale des chasseurs de la Manche, **FDGDON** : Fédération de défense contre les Organismes Nuisibles, **FDPPMA** : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, **FEADER** : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural, **FPNF** : Fédération Nationale pour la Pêche en France, **GONm** : Groupe Ornithologique Normand, **MAEC** : Mesure AgroEnvironnementale et Climatique, **MEDDE** : Ministère de

l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, **PNRMCB** : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, **RNR** : Réserve Naturelle Régionale, **SV** : Syndicat pour la Vire, **SyMEL** : Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche

Crédits photo : Aurélie BRIANT, Alain CHARTIER, Manuel CHRETIENNE, Nicolas FILLOL, Maurice GUERARD, Guillaume HEDOUIN, Céline HENNACHE, Anthony HEROUARD, Julien LAGRANDE, Nathalie LAVILLONNIERE, Benoît LECAPLAIN, Céline LECOQ, Stéphane MARIE, Régis PURENNE.